

Les fondements sociaux de la neutralité économique
Le conseil de la politique monétaire de la Banque de France
Monsieur Frédéric Lebaron

Citer ce document / Cite this document :

Lebaron Frédéric. Les fondements sociaux de la neutralité économique . In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 116-117, mars 1997. Histoire de l'État. pp. 69-90;

doi : <https://doi.org/10.3406/arss.1997.3215>

https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1997_num_116_1_3215

Fichier pdf généré le 22/03/2019

Zusammenfassung

Die sozialen Fundamente ökonomischer Neutralität.

Diese Studie zur Ernennung der Mitglieder des Rats der Geldpolitik der Banque de France befaßt sich mit Fragen der sozialen Bedingungen ökonomischer « Neutralität ». Die Einsetzung dieses « Weisenrates » ist ein offizieller Akt, dessen Erfolg darauf beruht, daß die ernannten Personen « Merkmale der Orthodoxie » besitzen. Ebenfalls sollen sie verschiedenartigste soziale Interessen verkörpern und auf irgendeine Weise über Fachkenntnisse in geldpolitischen Fragen verfügen. Jede dieser Voraussetzungen bildet den Gegenstand von Kämpfen, wie aus dem Vergleich eines von Wirtschaftsjournalisten erdachten fiktiven, mit dem tatsächlich ernannten Rat sichtbar wird. Diese Kämpfe werden dadurch noch verschärft, daß die Herstellung einer internationalen ökonomischen und sozialen Ordnung ebenfalls mit auf dem Spiel steht.

Résumé

Les fondements sociaux de la neutralité économique

L'étude de la nomination des membres du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France illustre certaines des conditions sociales de la « neutralité » économique. L'institution de ce « collège de sages » est un acte officiel dont la réussite dépend de la possession par les personnalités nommées de « propriétés d'orthodoxie ». Ils doivent également apparaître comme les incarnations d'intérêts sociaux différenciés et attester d'une forme d'expertise monétaire. Chacune de ces conditions fait l'objet de luttes, comme le prouve une comparaison entre un Conseil fictif imaginé par des journalistes économiques et le Conseil réellement nommé. Ces luttes sont d'autant plus intenses qu'est en jeu la construction d'un ordre économique et social international.

Abstract

The social foundations of economic neutrality.

Examination of the appointments to the Banque de France's Monetary Policy Council throws light on some of the social conditions of economic « neutrality ». The creation of this « college of wise-men » was an official act whose success depends on whether or not the personalities appointed possess the « properties of orthodoxy ». They must also appear to embody differentiated social interests and exhibit some form of monetary expertise. Each of these conditions is a point of contention as is shown by comparing the fictional Council imagined by economic journalists with the Council actually appointed. The contention is all the more intense since what is at issue is the construction of an international economic and social order.

Frédéric Lebaron

LES FONDEMENTS SOCIAUX DE LA NEUTRALITÉ ÉCONOMIQUE

LE CONSEIL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Parmi les conditions sociales d'efficacité de l'action bureaucratique, en particulier dans le domaine économique, la « neutralité » des agents et des instances qui la mettent en œuvre est souvent évoquée, implicitement ou explicitement¹. Censée s'incarner dans des institutions qui en assurent le maintien durable, elle est une construction sociale indispensable au fonctionnement d'un champ où les agents sont en lutte pour le monopole de la définition de l'universel². L'action étatique sur la monnaie – et le crédit – est soumise à cette exigence, puisqu'elle suppose des agents capables d'en fixer le « prix » (ou, plus largement, les conditions d'obtention³) sans faire entrer dans cette décision aucun intérêt personnel ou particulier : les individus qui fixent les taux directeurs de la Banque centrale ne doivent pas être soupçonnés d'agir en fonction de leur propre situation d'agents économiques, qu'ils soient endettés ou prêteurs, à titre personnel ou comme « chefs d'entreprise », ni de celle de leurs proches, parents ou amis, ou encore de l'influence de *lobbies*, mais au nom de considérations « macroéconomiques » telles que la lutte contre l'inflation, le maintien de la stabilité de la monnaie, etc.

Le projet de constitution en France d'une banque centrale indépendante – conçue sur le modèle de la Bundesbank –, qui s'est finalement imposé avec l'arrivée au gouvernement d'une nouvelle « majorité »⁴, est souvent justifié par ses promoteurs au nom même de cette « neutralité » (terme sémantiquement proche de ceux d'« indépendance » ou d'« autonomie ») qu'elle rendrait plus facile à atteindre et surtout à faire perdurer.

La neutralité serait d'autant plus forte que l'indépendance serait juridiquement (par des textes contraignants⁵) et effectivement (par la constance des décideurs) assurée pour une durée déterminée, alors que celle d'une administration placée sous la tutelle d'un ministre issu de la majorité parlementaire peut varier suivant le degré d'adhésion de l'administration centrale

1 – Voir les écrits sur la « politisation » des fonctionnaires, problème-écran à bien des égards, mais qui réactive constamment ce schème (par exemple, « Des fonctionnaires politisés? », *Pouvoirs*, n° 40, 1987).

2 – Voir P. Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Éd. du Seuil, 1994, particulièrement chap. 4 et 7.

3 – Longtemps, l'action des autorités monétaires françaises s'est beaucoup appuyée sur une technique de contrôle administratif, l'encadrement du crédit. Depuis la « libéralisation » des marchés financiers dans la deuxième moitié des années 1980, elles agissent d'abord en modifiant leurs taux directeurs (appels d'offre et mises en pension), les taux longs étant déterminés par le marché international. Cf. P. Jaffré, *Monnaie et politique monétaire*, Paris, Economica, 4^e édition, 1996, p. 109-140.

4 – En 1985, un projet de loi avait été déposé en ce sens, notamment sur les conseils de R. de La Genière, ancien gouverneur, par l'opposition de droite (voir Y. Mamou, *La Direction du Trésor. Une machine de pouvoir*, Paris, Éd. de La Découverte, 1987, p. 123). En 1987, alors qu'il figurait à son programme, ce projet est provisoirement abandonné. Les lois du 4 août et du 31 décembre 1993 marquent son succès final, malgré les réticences explicites d'une frange importante de la nouvelle majorité.

5 – Selon la loi du 4 août 1993 modifiée relative au statut de la Banque de France et à l'activité des établissements de crédit, « dans l'exercice de ses attributions, la Banque de France, en la personne de son gouverneur, de ses sous-gouverneurs ou d'un membre quelconque du conseil de la politique monétaire, ne peut ni solliciter ni accepter d'instructions du gouvernement ou de toute personne » (art. 1). De plus, « les fonctions du gouverneur, des sous-gouverneurs ou des autres membres du conseil de la politique monétaire sont exclusives de toute autre activité publique ou privée, rémunérée ou non, à l'exception de l'exercice de mandat de membre du Conseil économique et social ou,

Illustration non autorisée à la diffusion

Publié au lendemain de la nomination des six nouveaux membres du conseil, le dossier de *Libération* illustre le travail de définition et l'iconographie médiatiques qui ont pour fonction de faire exister le conseil publiquement comme acteur politico-économique. On remarquera que les neuf membres sont représentés comme des hommes chauves tous identiques.
© *Libération*, mercredi 5 janvier 1994, p. 10.

aux objectifs suivis par le gouvernement, et n'est au mieux que relative aux objectifs – eux-mêmes fluctuants – du pouvoir politique⁶. Pour comprendre ce qui, en quelque sorte, définit de la façon la plus pure la « neutralité » en matière monétaire⁷ et l'espace des luttes autour de cette définition, l'aboutissement récent de ce projet offre ainsi un exemple d'autant plus adéquat qu'il a fallu, dans le même mouvement, créer une institution (ce qui a supposé un important travail théorique⁸, juridique et politique) et nommer les responsables jugés aptes à la diriger.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre du processus d'union économique et monétaire tel qu'il a été précisé par le traité de Maastricht : à terme, la Banque de France sera une composante du « système européen de banque centrale » (pilote par une Banque centrale européenne, issue de l'Institut monétaire européen mis en place le 1^{er} janvier 1994), lui-même « indépendant ». Appliqué à une institution dont toute l'histoire est marquée par ses relations étroites avec le pouvoir politique, et plus précisément avec le ministère des Finances et l'administration du Trésor⁹, cet adjectif est inévitablement un enjeu de luttes. Plutôt que de proposer une nouvelle défini-

le cas échéant, après accord du conseil de la politique monétaire, d'activités d'enseignement ou de fonctions exercées au sein d'organismes internationaux » (art. 10). Cela est conforme au texte du traité sur l'Union européenne, selon lequel, « dans l'exercice des pouvoirs et dans l'accomplissement des missions et des devoirs qui leur ont été conférés par le présent traité et les statuts du système européen de banques centrales, ni la Banque centrale européenne, ni une banque centrale nationale, ni un membre quelconque de leurs organes de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des États membres ou de tout autre organisme » (art. 107).

6 – Notons toutefois que certains analystes de la bureaucratie ont, à l'opposé, conclu à l'existence d'un « biais inflationniste » engendré par la rationalité bureaucratique, qui vise à une maximisation du budget et, partant, du rôle des différents organismes dans l'économie. La recommandation de nommer un « banquier central conservateur », c'est-à-dire dont la préférence pour la stabilité des prix est supérieure à celle de la population administrée, résout pour partie cette contradiction. De plus, l'objectif du banquier central « indépendant » est de maximiser son « crédit » à long terme, ce qui implique une certaine constance dans son comportement, voir C. Aubin, « Indépendance de la Banque centrale : l'argument du conservatisme reconsidéré », *Revue d'économie politique*, n° 3, 105^e année, mai-juin 1995.

7 – Dans le cas de la monnaie, l'idée de « neutralité » trouve son fondement dans les théories économiques selon lesquelles elle ne serait qu'un « voile » (J.-B. Say) posé sur les phénomènes « réels ». La neutralité monétaire serait atteinte lorsque les instances qui la gèrent ne cherchent pas à la manipuler à court terme et à agir de manière discrétionnaire sur les phénomènes réels, mais au contraire à accompagner, de la manière la plus équilibrée possible, le mouvement des affaires.

tion – qui s'ajouterait à celles qui ont déjà cours¹⁰ –, une analyse sociologique peut tenter de porter au jour les fondements des usages sociaux de ce terme, et décrire les luttes symboliques qui mettent aux prises des agents ayant intérêt à une forme de désintéressement¹¹.

LES DÉFINITIONS SOCIALES DE L'INDÉPENDANCE

La notion d'indépendance correspond en premier lieu à la spécification au cas de la Banque de France d'un thème traditionnel des « serviteurs de l'État » (notamment des magistrats) opposant aux décisions politiques, suspectes d'être guidées par des intérêts particuliers et de court terme, celles qui tirent leur origine de l'impartialité, de l'universalisme qui animent des agents voués à défendre exclusivement l'intérêt général. En ce qui concerne une institution comme la banque centrale, les conditions de nomination de ses dirigeants, la durée de leur mandat, l'existence d'un « droit de regard » exercé par le pouvoir politique sont autant d'enjeux où sont éprouvées la nature des liens entre le gouvernement et l'institution, la solidité et la stabilité de celle-ci¹².

À cette définition vient s'ajouter ici l'idée que la pérennité de la nation et de l'État est garantie non seulement par l'existence d'un organisme bureaucratique survivant aux alternances politiques, mais par la délimitation très précise d'une tâche « intertemporelle¹³ », la stabilité des prix¹⁴. Ainsi, l'indépendance de la Banque de France, fortement influencée en cela par le modèle allemand¹⁵, suppose l'objectif de lutte contre l'inflation qui est une menace pour la valeur de la monnaie et, à terme, pour la compétitivité de l'économie nationale. De plus, dans un contexte international marqué par la montée en puissance des marchés financiers mondiaux, l'idée d'indépendance a pour corollaire celle que les banques centrales doivent pouvoir elles-mêmes mettre en œuvre leurs « stratégies¹⁶ » pour mener à bien l'objectif de défense de la monnaie, tant sur le plan « externe » que sur le plan « interne ». L'élaboration de ces stratégies ne peut être conçue qu'en référence à un objectif clairement défini (ou plus exactement un objectif principal et des objectifs intermédiaires), et avec le maximum de souplesse et de rapidité d'exécution, ce que l'indépendance rendrait précisément possible¹⁷.

L'indépendance de la Banque de France est enfin une innovation forte dans les relations internes à l'admini-

stration économique et financière, jusque-là dominées par le ministère des Finances. La direction du Trésor s'y est longtemps opposée, car elle signifiait la fin d'un pouvoir institutionnel presque sans partage sur la politique

8 – Depuis plusieurs années, des économistes européens et nord-américains contribuent fortement à la réflexion sur les banques centrales dans une optique à la fois comparatiste et pragmatique, puisque la construction politique européenne accorde un statut central à la construction monétaire, voir par exemple la publication issue du colloque du 21 juin 1990, *Vers l'union économique et monétaire européenne*, Paris, La Documentation française, 1990.

9 – Voir par exemple J.-M. Thiveaud, « 1814 : La Banque de France au défi de son indépendance », *Revue d'économie financière*, n° 22, automne 1992, p. 233-248.

10 – J.-P. Petit, « Contenus et critères de l'indépendance des banques centrales », *Revue d'économie financière*, loc. cit., p. 233-248. Pour une synthèse des travaux économiques, théoriques et empiriques, sur la question, voir D. Plihon, « Indépendance ou autonomie de la Banque de France », *Regards sur l'actualité*, septembre-octobre 1994, ou encore P. Artus, « Effets internes et internationaux de l'indépendance des banques centrales », *Document de travail CDC*, juillet 1994. La problématique générale de ces textes consiste à éprouver l'efficacité respective de l'indépendance et de politiques discrétionnaires eu égard à divers objectifs, soit de manière purement théorique – à l'aide d'un modèle macroéconomique simplifié –, soit à partir de séries statistiques sur l'inflation, les déficits publics et d'autres grandeurs comparables, et d'une discussion des corrélations éventuelles entre l'indépendance variable des banques centrales et l'efficacité des politiques menées dans différents pays. À la différence de cette optique qui présuppose des définitions positives de l'indépendance, il s'agit ici de mettre en évidence les déterminants sociaux de ses définitions et de ses usages concurrents.

11 – Voir P. Bourdieu, *Raisons pratiques*, op. cit., chap. 5.

12 – On parle en ce cas parfois d'indépendance organique (J.-P. Petit, art. cit.).

13 – Il faut entendre par là une tâche dont l'horizon temporel n'est pas limité au présent, et même s'étend à l'infini. L'infini apparaît comme une caractéristique essentielle de l'État, véritable substitut divin.

14 – À côté de cette fonction, il ne faut toutefois pas oublier son rôle traditionnel, dit prudentiel, de surveillance du système bancaire et des marchés financiers : les luttes bureaucratiques autour de la création d'une banque indépendante ont fait de cette fonction l'enjeu d'un conflit de frontière – entre la COB, le Trésor et la Banque de France notamment.

15 – Voir T. Fricke, « D'une Bundesbank à l'autre? La Banque centrale allemande comme modèle pour l'Europe », *Revue de l'OFCE*, n° 44, avril 1993, p. 155-180. Le contexte de création de la Bundesbank constitue peut-être le paradigme historique de la « re-création » d'une identité nationale par invention bureaucratique sous forte contrainte internationale. Dans l'un et l'autre cas, l'Amérique est une référence omniprésente.

16 – L'idée que la Banque centrale peut être décrite comme un acteur stratégique, notamment sur les marchés financiers, a connu un succès certain en théorie économique, notamment avec la multiplication des modèles de théorie des jeux.

17 – Sur tous ces points, on se référera aux diverses déclarations publiques d'É. Balladur, de J.-C. Trichet (par exemple, *Le Monde*, 9 février 1994, p. 18; *Le Figaro*, 22 avril 1994, *Fig-Éco*, p. I-II...), et à celles d'E. Alphandéry (par exemple, *Libération*, 3 janvier 1994). On utilise en ce cas l'expression d'indépendance fonctionnelle, qui mesure le degré de pouvoir sur les instruments susceptibles de permettre la réalisation de l'objectif statutaire, lui-même défini de manière plus ou moins large (J.-P. Petit, art. cit.).

monétaire et le système bancaire¹⁸. La création d'une nouvelle instance de pilotage est une manière de neutraliser pour partie ce conflit en instituant au-dessus de la banque une entité supérieure qui compte parmi ses membres des représentants de la banque (chargés en premier lieu de l'administration interne¹⁹), mais également d'autres personnalités extérieures. Cette création (qu'il faut rapprocher de celle d'autres « commissions », « conseils » ou « hautes autorités », de « sages », à côté de l'administration proprement dite) fournit au sociologue la possibilité d'observations presque expérimentales sur l'acte de création institutionnelle, de nomination et en même temps sur les propriétés sociales des nommés. Le conseil de politique monétaire est une autorité souveraine et partiellement distincte de l'administration dont elle a la tutelle, ce qui contribue à redéfinir le champ de l'administration économique française dans son ensemble.

Le champ du pouvoir monétaire et financier français était jusque-là soumis à une domination peu contestable des principaux agents du ministère des Finances, et plus particulièrement, en son sein, de la direction du Trésor²⁰. La Banque de France était parfois classée dans la « mouvance Trésor », et restait sous sa tutelle, donc sous celle du ministre, pour les grands choix de politique monétaire (taux de change, taux d'intérêt), tout en disposant d'un recrutement administratif spécifique. Les agents de la Banque de France ont longtemps été (et sont encore) des concurrents dominés des énarques. Le « Trésor » s'est longtemps appuyé (et s'appuie encore) sur une « constellation » d'organismes dirigés par des inspecteurs des finances ou des administrateurs civils, dont les plus importants, par leur poids financier, sont notamment la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit d'équipement des PME, etc., autant de « forces de frappe » sur les marchés et en relation étroite avec les grandes banques. Insérées dans un système international au sein duquel les opérateurs de marché ont pris une importance grandissante dans les années 1980, les instances dirigeantes françaises sont en réalité fortement dépendantes des politiques mises en œuvre par les dirigeants de la Bundesbank, située au cœur du pouvoir monétaire européen, politiques elles-mêmes conditionnées par l'état des rapports de forces monétaires et financiers à l'échelle mondiale.

Terme polysémique, voire « attrape-tout », l'indépendance est une fiction sociale qui renforce et conforte celle de la « neutralité », mais elle peut être dite bien fondée car elle rend possible l'action « impersonnelle » du conseil. Ces deux fictions ne sont pas strictement

superposables, et entretiennent une relation de complémentarité étroite. L'indépendance résulte d'une décision proprement politique, par laquelle les autorités (exécutives et législatives) se transcendent en quelque sorte dans une instance « métapolitique », dont la fonction est de *neutraliser* un enjeu particulier. La « neutralité » et l'« indépendance » sont donc des constructions politiques, qui consistent précisément en la transfiguration de l'ordre politique en un ordre supérieur.

L'analyse des propriétés des membres du conseil de la politique monétaire opère une rupture par rapport aux raisonnements usuels que nous avons rappelés plus haut. À travers leur nomination, des personnes sont reconnues dignes et capables d'exercer cette fonction et acquièrent du même coup une parcelle de l'autorité de l'État. Elles deviennent des personnalités « d'État », habilitées à agir et parler en son nom, et ce quels que soient leurs provenances et leurs parcours antérieurs. De plus, puisqu'elles sont proclamées « indépendantes », la parcelle d'autorité étatique qui leur est ainsi concédée leur confère à la fois un monopole en la matière et un statut propre qui les distingue du reste des citoyens. Elles obtiennent, par l'effet de l'acte de nomination, le caractère quasi sacré de sages, c'est-à-dire d'êtres d'exception en qui s'expriment non pas un « point de vue » singulier mais les considérations universelles au nom desquelles elles sont en droit d'agir sur la monnaie nationale (et sur les marchés financiers internationaux). Le crédit social conféré par l'appartenance au conseil créé par le gouvernement – et à la Banque de France qu'il dirige – contribue à fonder les « crédits » (au sens proprement économique) qu'il garantit « en dernier ressort », et la « crédibilité » de la politique monétaire²¹ qu'il met en œuvre : le plus souvent, les économistes qui s'interrogent sur le fondement social de la monnaie s'arrêtent à la nature « religieuse » de l'institution monétaire, en ne rappelant pas qu'une institution ne peut pas exister sans l'acte d'insti-

18 – Voir sur ce point le débat entre le représentant du Trésor et celui de la Banque de France dans le numéro de la *Revue d'économie financière* consacré à ces questions (n° 22, automne 1992).

19 – L'information émanant des services est un des enjeux de lutttes au sein du conseil de la politique monétaire, source d'un conflit plus ou moins ouvert entre le gouverneur et les sous-gouverneurs d'un côté, les autres membres de l'autre.

20 – Voir Y. Mamou, *op. cit.*

21 – Ces deux concepts font partie des attributions qui définissent « en théorie » et « en pratique » une banque centrale en tant qu'acteur national et international.

Illustration non autorisée à la diffusion

Outre **Jean-Claude Trichet**, nommé au poste de gouverneur en septembre, la composition du conseil de la politique monétaire est donc la suivante :

Michel Albert, soixante-trois ans, va quitter la présidence des AGF, le deuxième assureur public français, qu'il dirige depuis plus de dix ans. La carrière de cet inspecteur général des Finances est marquée par un certain éclectisme. Après des missions au Maroc, il a passé plusieurs années à la Banque Européenne d'Investissement. Il a été également l'un des rédacteurs du Manifeste du Parti radical (1969) et vice-président du conseil de surveillance du Groupe L'Express avant d'être nommé commissaire au Plan par Valéry Giscard d'Estaing, en 1978. En mars 1982, Pierre Mauroy l'a nommé à la tête des AGF. Admirateur du « capitalisme rhénan », qu'il oppose à celui pratiqué aux États-Unis, il est proche à la fois de Michel Rocard et d'Edmond Alphandéry. Son départ des AGF est lié à la prochaine privatisation de l'entreprise publique.

Jean Boissonnat, soixante-quatre ans, est la personnalité dont le profil est le plus inattendu. Ce journaliste économique est, depuis 1987, le directeur général du groupe Expansion. Après un intermède à La Croix, il a passé l'essentiel de sa carrière au journal L'Expansion dont il a participé à la création. Pédagogue de l'économie, il était depuis de nombreuses années chroniqueur dans différents médias, écrits ou audiovisuels. Il était également jusqu'ici membre de la commission des Comptes de la nation.

Denise Flouzat, soixante-cinq ans, est une universitaire, spécialiste de l'économie contemporaine. Enseignante à l'université Paris-I, elle sera le seul membre du CPM à ne pas devoir renoncer à ses responsabilités, les seules compatibles avec ses nouvelles fonctions. Elle a occupé les fonctions de recteur de l'académie d'Orléans-Tours (1986-1988). Auteur de nombreux ouvrages d'analyses économiques, proche des thèses de Philippe Séguin et Charles Pasqua, elle s'était notamment fait remarquer en 1992 en prenant position contre la signature du traité de Maastricht.

Jean-Pierre Gérard, cinquante-trois ans, président depuis 1992 du conseil d'administration du Laboratoire national d'essais, est un spécialiste des questions industrielles. Ingénieur à la délégation ministérielle à l'Armement, il a travaillé à la délégation à l'Armement (1971-1973), puis a été chargé de mission au commissariat au Plan. Ce fonctionnaire est ensuite passé dans le monde industriel, occupant entre autres les fonctions de président-directeur général de Thomson-Jeumont Câbles (1979) puis la direction générale Europe de Générale Biscuit (1984-1987). Il a été ensuite PDG des sociétés Instruments et Mesures Industrielles et Desgranges et Huot (1987-1992).

Bruno de Maulde, cinquante-neuf ans, est le membre du conseil de la politique monétaire le plus proche des milieux bancaires. En entrant au CPM, il quitte la présidence du Conseil des Bourses de valeurs, siège qu'il occupait depuis 1990. Ins-

pecteur général des Finances, il a passé la totalité de sa carrière dans le secteur financier : ancien administrateur suppléant du Fonds monétaire international, fonctionnaire puis directeur adjoint à la direction du Trésor (en 1977), il est devenu directeur général adjoint de la Caisse nationale du Crédit Agricole (1979) avant d'être nommé représentant de la France au FMI et à la Banque mondiale (1981). Il a été ensuite PDG du Crédit du Nord (1986-1993), date à laquelle il est entré au directoire de la Compagnie financière de Paribas.

Michel Sapin, quarante et un ans, est la personnalité la plus marquée à gauche des six nouveaux membres nommés hier. Ancien ministre de l'Économie du gouvernement de Pierre Bérégovoy d'avril 1992 à mars 1993, il faisait partie depuis quelques mois de la nouvelle direction du Parti socialiste, fonction à laquelle il est contraint de renoncer, ce qu'il a fait dès hier. Juge administratif par sa formation il a été député de l'Indre, de 1981 à 1986 puis

Les neuf membres du conseil dans *Les Échos*.

Les nominations (ici celles des six premiers membres hors gouverneur et sous-gouverneurs, plus récemment avec les divers remplacements et renouvellements) donnent lieu à des portraits qui illustrent la personnalisation des catégories dominantes de perception du conseil. *Les Échos* insistent avant tout sur les carrières et les appartenances politiques les plus officielles, là où d'autres journaux parlent plus des liens et des réseaux de relation, d'autres encore de particularités liées aux personnes (traits culturels, psychologiques, etc.) : la construction de la personne publique varie suivant la position dans le champ journalistique. © *Les Échos*, jeudi 6 janvier 1994.

Le conseil idéal.

En parlant en première page d'une Banque de France « idéale », *Le Nouvel Économiste* entendait apparaître comme pouvoir de consécration propre et, peut-être, peser sur la décision. Derrière les visages des personnalités pressenties se cache un travail de définition sociale et politique.

© *Le Nouvel Économiste*, n° 904, 23 juillet 1993.

des Hauts-de-Seine de 1986 à 1991, date à laquelle il avait été nommé ministre délégué à la Justice par Edith Cresson. Il n'avait pas été réélu lors des dernières élections législatives. À Bercy, ce proche de Michel Rocard a été un ardent défenseur de la politique de désinflation compétitive et dut faire face à deux batailles contre le franc.

Le Conseil des ministres a également confirmé, comme c'était attendu, les deux sous-gouverneurs actuels, en place pour six ans :

Denis Ferman, cinquante-sept ans, premier sous-gouverneur depuis 1992, qui a fait toute sa carrière au sein de la Banque de France.

Hervé Hannoun, quarante-trois ans, deuxième sous-gouverneur nommé en 1992, inspecteur des Finances, et ancien directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy tant à Bercy qu'à Matignon, après avoir été chargé de mission à la présidence de la République.

tuer par lequel des agents sociaux voient leurs noms indissociablement liés à elle²².

La neutralité et le caractère universel de l'intérêt public supposent la transformation, par un acte de nomination, de personnes privées en une instance impersonnelle et extérieure au reste du monde social. Mais cet acte ne peut réussir qu'à certaines conditions. La première repose sur les caractéristiques propres des personnes. Elles doivent préalablement posséder une forme de crédit social convertible lors de l'acte de nomination, et également cohérent avec celui qu'a accumulé la Banque de France à travers son histoire²³, sans quoi cet acte peut avoir l'effet inverse de celui escompté, l'effondrement du capital symbolique des agents qui nomment, du conseil, de la Banque de France, et, bien sûr, de la « politique monétaire », voire de l'État – notamment sur les marchés financiers internationaux. En particulier, membres d'une institution qui a pour vocation explicite le maintien de l'ordre monétaire, ces agents doivent avoir (au moins pour la plupart d'entre eux) manifesté une certaine « orthodoxie », c'est-à-dire des dispositions globalement conformes à cette tâche : dans le cas d'une fonction aussi rigoureusement définie, il n'est guère de place pour le flou et le jeu (donc une dispersion trop marquée des prises de position²⁴ ou un anticonformisme intellectuel débridé), puisqu'il en va de la position de l'État dans le champ international²⁵. La deuxième condition de l'acte de nomination, étant donné qu'il s'agit d'une nomination collective, tient à la nature du « groupe » ainsi constitué : il doit témoigner d'un minimum de diversité sans laquelle son statut risque d'être remis en cause par telle ou telle fraction de la population administrée qui se sentirait délaissée ou ignorée. Enfin, la troisième condition repose sur la possession d'une légitimité de type scientifique, c'est-à-dire d'un capital d'expertise sans lequel aucune « indépendance » ne pourrait véritablement s'exercer, les agents désignés n'ayant pas la maîtrise de l'information dont ils disposent, des choix d'objectifs intermédiaires et des procédures à mettre en œuvre. Chacune de ces trois conditions apparaît ainsi comme une composante de la « neutralité » du conseil : celle-ci n'est pas donnée en tout temps et en tout lieu comme une réalité substantielle, mais elle est le produit d'un certain état de rapports de forces spécifiques au sein du champ bureaucratique national²⁶.

D. Ferman et H. Hannoun ont été nommés avant 1993 (tous deux donc sous un gouvernement de gauche), J.-C. Trichet gouverneur en septembre 1993. En ce qui concerne les autres membres, la nomination

finale (par le Conseil des ministres du gouvernement Balladur) est l'aboutissement d'un long processus de négociations institutionnelles. Le président du Sénat (R. Monory), celui de l'Assemblée nationale (P. Séguin) et celui du Conseil économique et social (J. Mattéoli)

22 – M. Aglietta, s'interrogeant sur l'idée selon laquelle les personnes nommées au conseil seraient au fondement de son indépendance, refuse légitimement de réduire l'institution aux individus qui la composent (« Leçons pour la Banque centrale européenne », *Revue d'économie financière*, *loc. cit.*, p. 37-56), mais ne précise pas que l'institution existe à travers l'acte d'instituer que constitue la nomination de ses représentants, et qu'en somme « individus » et « institution » sont sociologiquement inséparables : l'individu « institué » (c'est-à-dire fait institution) contribue à faire exister l'institution qui lui préexiste. De même, le « consensus » social qui peut rendre compte de l'action de la Bundesbank (voir D. Plihon, *art. cit.*) n'est pas une donnée indépendante des agents et des groupes qui parviennent à l'imposer et à le maintenir.

23 – En 1936, le gouvernement de Front populaire a transformé le statut juridique de la Banque afin qu'elle ne relève plus du droit privé : les quinze régents furent remplacés par vingt conseillers dont deux seulement étaient élus par les actionnaires, les autres étant nommés par le gouvernement. Ainsi, la Banque s'éloignait de l'image d'une institution soumise au bon vouloir des « deux cents familles », incarnation des intérêts particuliers de la grande bourgeoisie. La réforme de 1945, promulguée seulement en 1973, renforça ce statut public en transférant son capital à l'État. Celle de 1993, loin de revenir sur ce long processus d'accumulation de capital symbolique, le suppose et le prolonge en détachant la Banque des gouvernements politiques pour pérenniser un rôle déclaré conforme à l'« intérêt général ».

24 – Comme le fait remarquer l'un des membres du conseil à propos de la réalité des divergences en son sein, « c'est toujours l'histoire du curseur. C'est pas l'opposition entre quelqu'un qui met le curseur ici et quelqu'un qui met le curseur ici [écart important], c'est l'opposition entre quelqu'un qui le met ici et quelqu'un qui le met ici [écart infime] ».

25 – On peut objecter à cela la présence de personnalités connues pour leur opposition antérieure au traité de Maastricht (D. Flouzat) et la variabilité empirique des prises de position lors des conseils de politique monétaire. D'une part, le choix de la règle majoritaire permet la présence de un ou de deux « hétérodoxes » comme faire-valoir ; d'autre part, en acceptant d'entrer au conseil, ceux-ci entérinent l'indépendance, donc sont en quelque sorte convertis de fait et de droit : cela suppose des dispositions à l'orthodoxie, mais définie dans un sens plus large (respect et application stricte de la loi, capacité à faire de nécessité politique vertu), comme nous le verrons plus loin.

26 – Les variations internationales des critères de l'« indépendance » (« organique » ou « fonctionnelle ») correspondent pour partie à celles de la neutralité bureaucratique. Dans le cas de la Bundesbank, le président et le vice-président sont nommés par le président de la République fédérale, sur proposition du gouvernement fédéral, après avis du Conseil central. Ce conseil est composé également de six autres membres (au maximum) du directoire, nommés suivant une procédure analogue, et de neuf présidents des *Landeszentralbanken*, nommés par le président de la République après proposition du Bundesrat sur recommandation préalable du gouvernement de Land. La différence majeure tient donc à la présence de représentants des *Länder*, qui assure une assise locale plus large au conseil. Quant à la FED, son président et son vice-président sont nommés par le président des États-Unis et confirmés par le Sénat. Le conseil fédéral de l'*open market* regroupe sept membres du conseil des gouverneurs (président et vice-président plus cinq autres personnalités) et cinq représentants des douze banques de réserve fédérales), nommés suivant la même procédure.

devaient chacun soumettre au conseil des ministres une liste de six personnes candidates. Parmi ces dix-huit personnes, le Premier ministre en a choisi six, qu'il a finalement tenu à sélectionner en proportion égale dans chacune des trois listes. Cette modalité de nomination devait permettre de garantir le pluralisme d'origine politique (voir *infra*), compte tenu en particulier du fait que P. Séguin, opposant au traité de Maastricht, a désigné des personnalités moins connues pour leur adhésion à la politique de rigueur (D. Flouzat, qui a participé au mouvement contre Maastricht, et J.-P. Gérard, industriel). L'arbitrage du Premier ministre n'est pas une pure « décision » sur le modèle de la théorie du choix rationnel, mais le produit de rapports de forces spécifiques et, pour une part, conjoncturels. Même si, en toute rigueur, il faudrait pouvoir retracer toutes les étapes du processus de sélection, et les possibles latéraux que la nomination finit par écarter²⁷, la comparaison menée ici permet de réintroduire dans l'analyse, au moins pour une part, les propriétés des « nommants » (pris au sens large) et le « vivier potentiel » des « nommables ».

Nous avons en effet confronté le conseil nommé en janvier 1994 à un « conseil idéal » imaginé quelques mois avant par la revue *Le Nouvel Économiste*²⁸, en considérant les deux listes ainsi formées comme deux « ensembles d'ensembles de propriétés »²⁹. Cette comparaison a pour intérêt de faire apparaître les principes de sélection adoptés en deux points différents du champ économique : une revue économique grand public d'une part³⁰, et les gouvernements d'autre part, et ainsi de faire mieux apparaître la logique sociale prévalant à l'acte de nomination. En menant cette comparaison, nous voudrions déplacer le regard des « noms » et des « individus » vers les propriétés sociales qui s'expriment à travers eux. Le processus de nomination opère sur des personnes synchrétiquement appréhendées, en même temps qu'il suppose des catégorisations spontanées qui tiennent du bricolage et de l'arbitrage institutionnel et n'existent que par les interactions entre des agents dotés de l'autorité minimale permettant, indépendamment des textes officiels, de « peser » sur la décision finale.

J.-C. Trichet, proposé comme gouverneur par la rédaction du *Nouvel Économiste*, est nommé à ce poste en septembre 1993. Alors que la revue avait proposé J.-P. Patat et C. de Boissieu, les deux sous-gouverneurs finalement retenus, déjà en place avant la loi sur l'indépendance, sont H. Hannoun et D. Ferman. Enfin, seul J. Boissonnat figure bien dans les deux conseils. Au lieu de D. Gœudevert, F.-X. Bordeaux, A. Le Lorier, P. Vial et

Y. Ullmo proposés par la revue, les autres personnalités nommées en janvier 1994 sont D. Flouzat, M. Sapin, M. Albert, J.-P. Gérard et B. de Maulde.

La nomination finale n'a semble-t-il pas provoqué de réaction de violente hostilité, au sein de la Banque pas plus que dans le « public » ou dans la « classe politique » : elle a en ce sens « réussi » à imposer la représentation d'un conseil susceptible d'accomplir loyalement sa mission. L'« orthodoxie » des membres n'est guère contestable *globalement* et, comme l'analyse de leurs propriétés le fera apparaître, leur désignation s'est appuyée pour cela sur l'anticipation d'un comportement relativement conformiste.

27 – Ce travail s'est avéré *légalement* impossible, puisque la liste des candidats n'est pas publique – même si divers noms ont circulé à plusieurs reprises dans la presse. Une analyse menée à partir de onze noms (sur douze) cités fait apparaître trois sous-groupes : les « technocrates » orthodoxes, énarques et inspecteurs des finances (comme P. Achard), les universitaires spécialisés dans les problèmes monétaires et financiers (comme C. de Boissieu) ; les syndicalistes et membres d'organisations professionnelles (comme Y. Gattaz). On notera toutefois que cette liste apparaît à la fois moins « technocratique » que le conseil final, plus nettement liée au patronat (industriel, financier) et au secteur agricole. La nomination de P. Marchelli, en remplacement de M. Sapin, a conforté le *pluralisme* social et non politique en aboutissant au remplacement d'un socialiste plutôt orthodoxe par un syndicaliste cadre connu pour des prises de position plus critiques.

28 – Le 23 juillet 1993, soit quelques mois avant les nominations officielles, *Le Nouvel Économiste*, l'un des principaux hebdomadaires économiques français, publiait son « équipe idéale » pour ce conseil : « *Le Nouvel Économiste* a choisi les neuf personnalités les plus à même de siéger au conseil monétaire de la future Banque de France « indépendante » en les sélectionnant selon « la carrure pour convaincre les marchés et l'opinion, la liberté d'esprit pour faire vivre la réforme, les compétences pour imposer le respect aux milieux internationaux » ».

29 – L'accès à l'information sociologiquement pertinente a été permis par la multiplication des biographies journalistiques des membres nommés, qu'il était nécessaire de compléter à l'aide du *Who's who* et de diverses autres sources biographiques. Les variables retenues ici sont : le sexe, l'âge, l'origine sociale, la position au moment de la nomination, la trajectoire universitaire, la trajectoire professionnelle, les publications, l'appartenance politique, syndicale ou autre (lorsqu'elle est connue, donc *publique*), les lieux d'enseignement. Les comptages effectués reflètent le caractère partiel de certaines indications (telle que la participation à des clubs) et la disparité des informations disponibles selon les individus : ainsi D. Ferman ne figurait-il par exemple pas dans le *Who's who* au moment de sa nomination, de même que plusieurs membres du « conseil idéal » du *Nouvel Économiste* (C. de Boissieu, A. Le Lorier, D. Gœudevert).

30 – Créé en 1975, s'adressant « au monde de l'entreprise, à un public de dirigeants et à l'ensemble des acteurs socio-économiques », il était diffusé à plus de 80 000 exemplaires en 1989, ce qui le situait au troisième rang des hebdomadaires économiques et financiers « grand public » derrière *Investir* et *La Vie française* (plus tournés vers la finance), *L'Expansion*, bimensuel, restant alors loin devant (S. Guérin, *La Presse économique et financière*, Paris, CFPJ, 1991, p. 13). C'est auprès des « patrons et cadres » et « cadres supérieurs » qu'il réalisait ses plus forts « taux de pénétration », selon l'institut IPSOS (respectivement 6,3 % et 7,5 % en 1990, *ibid.*, p. 33).

LES « PROPRIÉTÉS D'ORTHODOXIE »

L'orthodoxie monétaire peut être définie, en termes théoriques, comme l'idée générale selon laquelle les autorités monétaires ne doivent pas chercher à créer plus de monnaie que l'économie réelle n'en nécessite, et qu'elles doivent veiller ainsi avant tout à la stabilité des prix. M. Friedman et les « monétaristes » ont contribué à rénover cette doctrine initialement solidaire de l'« orthodoxie budgétaire », qui prône l'équilibre le plus strict des finances publiques. Depuis la fin des années 1970, aux États-Unis puis en Europe, cette vision s'est imposée dans de nombreux organismes politico-administratifs contre le « laxisme » des années keynésiennes au cours desquelles l'utilisation de l'instrument monétaire pour relancer l'économie se serait finalement traduit par une très forte inflation de moins en moins contrôlable³¹. Les anticipations des agents expliqueraient l'inefficacité de cet instrument face au chômage, en même temps que la montée de l'inflation : anticipant une baisse de leurs salaires réels à la suite d'une création monétaire excessive, ceux-ci exigeraient des salaires nominaux plus élevés, limitant l'effet de relance au court terme et nourrissant l'inflation ultérieure.

Mais le choix des membres du conseil ne se réduit pas à la sélection d'agents connus pour leurs proclamations théoriques orthodoxes : leur éventuelle adhésion à la doctrine « monétariste » ne relève de toute façon pas d'une pure prise de position intellectuelle, puisque la plupart ne sont pas des théoriciens de la monnaie, et ne sont pas nécessairement familiers des modèles les plus sophistiqués des économistes américains ou européens. Certains d'entre eux récusent la désignation d'« économiste » et insistent sur le pragmatisme inhérent à une telle fonction.

Leur sensibilité aux « dangers de l'inflation », qui doit en faire de bons « banquiers centraux indépendants », trouve son véritable fondement dans un certain rapport pratique au monde économique et social, dont les « propriétés d'orthodoxie » sont une composante. Le « conservatisme » ne suffit pas non plus à définir cette attitude générale : ils doivent avoir avec l'argent et la finance privée un minimum de distance qui leur permette d'envisager la manipulation des taux d'intérêt nationaux et les variations de l'indice des prix avant tout dans leurs effets globaux, et être capables de se tenir (pendant six ans renouvelables une fois pour les gouverneurs et sous-gouverneurs, une durée variable en fonction du tirage au sort pour les autres) à la « ligne » juridiquement définie en dépit de toutes les

pressions momentanées qu'ils pourraient subir. Cette « droiture » doit s'enraciner dans un *ethos* à la fois rationnel et raisonnable³², pour lequel l'« équilibre » constitue une sorte d'idée régulatrice, et le franc doit pouvoir faire l'objet d'une attention constante puisqu'il est la matérialisation même du maintien de l'ordre monétaire, donc économique et social, puisqu'il est l'institution dont ils ont la charge et qui les contrôle autant qu'ils la contrôlent.

Mais cette « préférence pour l'équilibre » socialement constituée n'exclut nullement la perspective d'une transformation de l'ordre social : car la lutte contre l'inflation est aussi le moyen d'accélérer la constitution d'une nouvelle entité politico-économique, l'Europe constituant le principe générique vers lequel l'ensemble de la communauté nationale doit tendre. Ainsi, l'*ethos* de stabilité se double en quelque sorte ici d'une variante universaliste et dominante du rigorisme ascétique³³ qui caractérise la petite bourgeoisie ascendante. Des hommes, tournés vers la gestion « publique », notamment par opposition au monde domestique, situés dans la deuxième partie de leur carrière – qui ont donc pu *attendre*³⁴ jusqu'à sans erreur ni inflexion trop forte de trajectoire et peuvent ainsi être plus aisément définis comme sages –, liés à l'État, et plus particulièrement à l'administration économique et financière nationale et internationale, qui auraient de plus donné des garanties de loyauté à l'égard de la politique monétaire menée depuis 1983 (et du « consensus » économique des grands États occidentaux à l'échelle planétaire), semblent particulièrement conformes aux critères les plus généraux auxquels on peut évaluer ces « propriétés d'orthodoxie ». Mais elles font aussi l'objet de luttes : au sein de l'administration économique, plusieurs organismes peuvent par

31 – Voir J.-P. Fitoussi, *Le Débat interdit. Monnaie, Europe, Pauvreté*, Paris, Arléa, 1995. Voir également D. Cohen, *Les Infortunes de la prospérité*, Paris, Julliard, 1994.

32 – On notera que le nombre moyen d'enfants de huit des membres du conseil est de 2,7, chiffre assez élevé qu'il faut mettre en relation avec leurs propriétés religieuses : M. Albert (quatre enfants), J. Boissonnat (trois enfants) et J.-P. Gérard (six enfants) ont tous trois fréquenté des institutions scolaires religieuses. Cet indicateur confirme l'hypothèse d'une intégration aux classes dominantes, d'essence morale et sociale, indissociable des propriétés d'orthodoxie.

33 – P. Bourdieu, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, n° XV, 1974, p. 3-42. Si l'on retrouve bien ici certaines dispositions « petites-bourgeoises », on peut faire l'hypothèse que, confrontées au champ du pouvoir, elles s'actualisent dans des pratiques différentes (le travail éthico-idéologique plus qu'une fécondité limitée par exemple).

34 – Ce qui signifie, dans certains cas, refuser des propositions alléchantes venues du secteur privé.

exemple revendiquer une certaine légitimité et leurs membres se sentir en droit d'incarner l'excellence.

Les fortes similitudes entre les deux conseils étudiés s'expliquent par le statut du « conseil idéal » du *Nouvel Économiste* : tentative de coup médiatique consistant à anticiper l'événement sur la base d'éventuelles fuites ou rumeurs sur le sujet (et peut-être à exercer un effet propre sur la décision finale), et d'un savoir pratique acquis dans la fréquentation des milieux dirigeants, ce palmarès témoigne de la dépendance du journalisme économique à l'égard des critères d'évaluation dominants. Proches du foyer central des valeurs politico-économiques, les journalistes du *Nouvel Économiste* sont probablement à ceux de *France-Soir*, du *Parisien* ou de la presse régionale dans le champ journalistique, ce que les autorités économiques centrales sont aux personnalités et aux notables politiques dans le champ du pouvoir. C'est pourquoi, même s'ils font mine de les contester³⁵, les auteurs de la sélection ne nient pas en bloc les propriétés qui apparaissent objectivement à l'analyse comme des conditions préalables : le passage par l'Institut d'études politiques de Paris réunit la quasi-totalité des membres des deux listes (huit pour le *Nouvel Économiste*, sept dans le conseil réel – l'un des deux autres ayant fréquenté l'IEP de Toulouse), et les énarques en représentent la moitié (respectivement quatre et cinq). Au sein de cette sous-population, les inspecteurs des finances dominent également (quatre dans le conseil réel, deux dans le conseil « idéal ») et, plus nettement encore, les individus passés à un titre ou un autre par le ministère des Finances (cinq et six³⁶). Enfin, dans les deux conseils, deux individus sont passés par la direction du Trésor. De l'IEP de Paris à l'inspection des finances et à la direction du Trésor apparaît ainsi une sorte de « voie royale » pour accéder au monopole de l'universel en matière économique : elle suppose la fréquentation des écoles du pouvoir politico-administratif, accompagnée d'une spécialisation dans le secteur de la décision économique – en particulier de la décision économique d'État.

L'État (à travers le processus politique de nomination) ne choisit que des agents qui « ont choisi l'État parce que l'État les a choisis »³⁷ : tous les membres du conseil nommé par le gouvernement ont effectué, après une trajectoire scolaire supérieure déjà marquée par la fréquentation des écoles du pouvoir politico-bureaucratique³⁸, un passage ou une incursion par la haute fonction publique, trois d'entre eux seulement exerçant (en parallèle ou non) des fonctions dans le secteur privé juste avant leur nomination. Au sein de

I. PASSAGES PAR LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE

Institutions fréquentées (non exhaustif)	Conseil de la politique monétaire	Conseil du <i>Nouvel Économiste</i>
ENA	5	4
Inspection des finances	4	2
Direction du Trésor	2	2
Secrétariat général du président	2	0
Direction du Budget	1	0
Autres directions des finances	0	3 ³⁹
Cabinet du MF	2	3
Cabinet du PM	1	0
CGP	3	3
Banque de France	2	1
Min. du Commerce extérieur	1	1
Cour des comptes	0	1
FMI	1	1
FED	1	1
Banque mondiale	1	0
CEE	1	0
OCDE	0	1
DC Arme navale	1	0
Tribunal administratif	1	0
Contrôle général des armées	1	0

35 – Pour les journalistes de la revue, « l'assemblée désignée risque fort de ressembler à un cénacle d'énarques – banquiers parisiens approchant la soixantaine et craignant de se retrouver sur un siège éjectable – car les gouvernants n'ont pas la latitude que s'est donnée *Le Nouvel Économiste* » et « la rémunération promise (de l'ordre de 80 000 à 100 000 francs par mois) ne convaincra pas les patrons du privé ». En réalité, la rémunération s'est avérée nettement inférieure à ce niveau (environ trois fois moins dans un premier temps), même si les membres du conseil ont obtenu par la suite une amélioration calquée sur les salaires des conseillers d'État.

36 – On y inclut J. Boissonnat, membre depuis 1980 de la Commission des comptes de la nation.

37 – Tous les membres du conseil ont ainsi fait l'objet de *nominations officielles* avant d'être choisis à ce poste.

38 – En dehors de l'IEP et de l'ENA, un membre du CPM est polytechnicien, un autre normalien (M. Sapin, agrégé et diplômé d'études approfondies en géographie), les uns et les autres ayant parfois également fréquenté l'université en droit et économie, pour trois d'entre eux au niveau du doctorat.

39 – Il s'agit de l'INSEE et de la direction de la Prévision.

l'État, ils sont passés à la fois par les instances de type financier et par les moins « locales », voire les plus « internationales », chargées d'administrer le marché financier mondial.

Dans le conseil effectif comme dans le conseil idéal, les deux sous-gouverneurs sont des fonctionnaires de haut rang. Il s'agit pour le premier d'un inspecteur des finances (H. Hannoun), nommé par P. Bérégovoy, et d'un fonctionnaire issu de la Banque de France elle-même, et, pour le second, d'un universitaire – également consultant auprès de la CCIP – et d'un économiste de la Banque de France. Le secteur privé n'est dans les deux cas vraiment représenté qu'avec les autres nominations : un journaliste économique et administrateur de grands médias (J. Boissonnat), présent dans les deux cas, un industriel (J.-P. Gérard, ancien cadre supérieur dirigeant de Thomson et président-directeur général de PME industrielle dans le conseil effectif, D. Gœudevert, patron de Volkswagen dans le conseil du journal), un financier qui a « pantouflé » à la tête d'une petite banque d'affaires (P. Vial) dans le conseil « idéal ». Enfin, dans les deux listes, les institutions bancaires et financières publiques ou professionnelles comptent un représentant (B. de Maulde dans le conseil effectif, F.-X. Bordeaux dans le conseil « idéal »). Dans tous les cas, les personnalités les plus « privées » ont pour caractéristique de n'en être pas moins, à beaucoup d'égards, très « publiques » : J. Boissonnat, ancien de Sciences-Po, est membre de la Commission des comptes de la nation, J.-P. Gérard, polytechnicien ancien haut fonctionnaire qui a « pantouflé », tout comme P. Vial, issu, lui, de l'ENA.

Fortement dotés en multiples ressources sociales puisqu'ils figurent parmi les premiers à la sortie d'une école qui s'est imposée comme la « première », les inspecteurs des finances ont de plus pu *accumuler*, au cours de leur trajectoire scolaire et professionnelle, un capital d'« expertise » et de relations lié aux positions élevées et relativement diversifiées⁴⁰ auxquelles ils ont accédé. C. Charle a montré⁴¹ que, dès la fin du XIX^e siècle, il existait différents modèles de trajectoires d'inspecteurs des finances, selon la nature du capital d'origine détenu. Dans le conseil de la politique monétaire, les inspecteurs des finances semblent correspondre, *mutatis mutandis*, au deuxième groupe (constitué par des agents issus des fractions détenant un fort capital culturel relatif et aux trajectoires ascendantes rapides) et, dans une moindre mesure, au quatrième groupe (d'origine plus modeste) mis en évidence par l'auteur⁴². Ces agents qui ont fait de l'État un

moyen d'accumulation rapide et systématique de capitaux multiples, sursélectionnés scolairement et particulièrement habilités de ce fait à servir l'institution.

D'une manière plus générale, le profil social dominant est bien celui d'agents dont la carrière, elle-même « moyenne » économiquement (au sein du champ du pouvoir⁴³), est fortement liée à l'État auquel, du fait d'une origine qui n'apparaît pas des plus élevées, ils doivent largement leur accès aux postes dominants⁴⁴. Sans être à proprement parler « méritocratique », le conseil l'est donc suffisamment pour apparaître tel non seulement aux yeux de l'« extérieur », mais aux yeux de ses membres qui sont donc d'autant mieux voués à le servir qu'ils se servent eux-mêmes socialement en le servant.

Les deux conseils sont masculins (une femme seulement), parisiens, et, en ce qui concerne le conseil « réel », regroupent des personnalités en moyenne relativement âgées (55 ans). Toutefois, dans les deux cas, un nombre important d'entre elles sont nées ailleurs qu'à Paris, ce qui tend à les situer moins « haut » et à leur conférer une « assise locale ». Si la majorité d'entre eux sont originaires des classes dominantes, les classes moyennes, voire populaires⁴⁵, sont également repré-

40 – En ce sens, les oppositions usuelles entre « administration », « politique » et même « affaires » sont peu significatives, le capital accumulé par ces agents étant hautement convertible. Les inspecteurs des finances ont pour spécificité de faire de la politique sans nécessairement le dire et, surtout, sans être immédiatement identifiables à des intérêts partisans.

41 – Voir C. Charle, « Naissance d'un grand corps. L'inspection des finances à la fin du XIX^e siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 42, avril 1982, p. 3-18.

42 – Les autres groupes sont constitués par les inspecteurs d'origine plus traditionnelle (plus dotés en capital économique) et par ceux qui « pantouflent » vers le secteur privé, ces deux groupes étant plus fréquemment d'origine parisienne. Les membres du « conseil idéal » du *Nouvel Économiste* semblent plus proches de ces groupes, donc plus proches du pôle économique.

43 – Les rémunérations des conseillers ne sont pas considérées, au sein de la Banque, comme très élevées, surtout comparées à celles des directeurs.

44 – On ne peut qu'être frappé de ce que les « hommes politiques » qui ont le plus clairement fait leur le thème des « grands équilibres » au poste de ministre des Finances – R. Barre, J. Delors, P. Bérégovoy et M. Sapin, à l'exception toutefois d'É. Balladur – ont en commun des trajectoires rapidement ascendantes au sein du champ du pouvoir, et, dans tous les cas, au pôle « public », un peu comme si ce poste réussissait à « capter » au sein d'un vivier politique relativement indifférencié (en apparence au moins) les agents les plus proches objectivement du pôle en ascension, voire petit-bourgeois, de la grande noblesse d'État.

45 – Le père de J. Boissonnat était ajusteur, mais il faudrait connaître sa trajectoire et ses dispositions de manière beaucoup plus précise, ainsi que celles de l'ensemble de sa famille et de sa parentèle, pour pouvoir donner tout son sens à cette indication d'origine sociale qui peut, occasionnellement, lui servir d'instrument de légitimation.

sentées. Même lorsqu'ils viennent des classes dominantes, ils ne sont, pour la plupart, pas issus des fractions temporellement dominantes (grande bourgeoisie industrielle et financière, grande noblesse d'État), mais des fractions intermédiaires, dotées d'un capital culturel relativement important (universitaire, médecin, cadre supérieur)⁴⁶.

2. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES MEMBRES DES DEUX CONSEILS

	Conseil de la politique monétaire	Conseil du <i>Nouvel Économiste</i>
Nombre de femmes	1	1
Âge moyen	55	46
Résident à Paris (et RP) en 1993	9	7
Sont nés à Paris (et RP)	3 ⁴⁷	2 ⁴⁸

3. ORIGINES SOCIALES (PROFESSION DU PÈRE)

Conseil de la politique monétaire (NSP=2)	Conseil du <i>Nouvel Économiste</i> (NSP=2)
Ingénieur des Mines	Ingénieur (polytechnicien)
Contrôleur général des armées	Conseiller à la Cour des comptes
Universitaire	Universitaire
Médecin	Officier de marine
Cadre supérieur	Directeur de société
Agriculteur	Receveur PTT
Ajusteur	Ajusteur

La comparaison des hauts fonctionnaires des finances à des moines ou, d'une manière plus générale, à des religieux est trop récurrente dans les essais qui les décrivent plus ou moins directement⁴⁹ pour ne pas comporter une part de fondement objectif dans un rapport à l'institution fait de modestie laborieuse mise au service de la maximisation du capital collectif (qui offre en retour l'assurance d'une rémunération individuelle, principalement symbolique). Les membres du conseil sont, en ce sens, conformes à la fonction qui sera la leur : en tant que « gardiens du franc », ils sont garants de la reproduction de l'ordre à la façon des plus accomplis des « hommes d'Église » ou des « hommes de parti »⁵⁰, agents dont le crédit social accumulé dépend pour l'essentiel de leur dévouement, donc de leur fidélité sans faille à une mission qui est, dans le même

mouvement, un destin social. De plus, cette *tension* tournée vers la reproduction n'est nullement contradictoire avec la dimension constructive et orientée vers l'avenir de l'objectif de la Banque, instrument d'un dépassement ultérieur qui n'aura lui-même pour fin qu'un nouvel objectif de stabilité à un niveau d'intégration supérieur. Ainsi, le rapport à l'État de ces agents ne prend tout son sens que parce qu'il implique une fin qui leur est transcendante (*l'Europe*) et en laquelle s'actualisent leurs dispositions éthiques⁵¹.

La double dimension de cet *habitus*, sorte de paradigme du conservatisme éclairé, mérite que l'on s'y arrête. Les propriétés d'orthodoxie sont en étroite relation avec l'« orthodoxie » économique et monétaire, c'est-à-dire étymologiquement la « pensée droite » qui s'est constituée en une doctrine élaborée visant à justifier le maintien de l'ordre monétaire comme fondement de l'ordre social⁵². Ce que l'on résume parfois par « moné-

46 – Notons toutefois que cet indicateur, tiré de *Who's who*, ne peut être exploité systématiquement du fait de sa trop grande indétermination et des lacunes de l'information disponible.

47 – Sur huit pour lesquels l'information est disponible.

48 – Sur sept pour lesquels l'information est disponible.

49 – Voir par exemple B. Maris, *Jacques Delors, artiste et martyr*, Paris, Albin Michel, 1991. S. George et F. Sabelli, *Crédits sans frontières. La religion séculaire de la Banque mondiale*, Paris, Éd. de La Découverte, 1994. H. Emmanuelli a utilisé l'expression de « moines-soldats » à propos des fonctionnaires de la direction du Budget (voir J.-L. Perron, « Le ministère des Finances. Les avant-postes », *Pouvoirs*, n° 53, 1990, p. 37 et J. Choussat, *ibid.*, p. 61).

50 – Cette comparaison avec les « apparatuschiks » trouve sa confirmation dans les surnoms dont sont parfois affublés au sein même de la Banque le gouverneur et l'un de ces sous-gouverneurs : Lénine pour le premier, et Staline pour le second. De fait, les mécanismes bureaucratiques font des producteurs de la « ligne » des personnages centraux dont tout dérive, le discours légitime, mais également dans une certaine mesure les changements au sein de l'organisation.

51 – On remarquera ici que, sur quatre membres pour lesquels l'information figure dans le *Who's who* trois mentionnent le tennis comme sport favori, les autres le ski, la natation, le yachting et le golf. Deux mentionnent une collection, de monnaies dans un cas et de timbres-poste dans l'autre. En dépit de leur aspect lacunaire, ces indications confortent l'hypothèse d'une cohérence pratique de l'*habitus* et de l'*ethos* qui les caractérisent.

52 – Pour J. Rueff, polytechnicien et inspecteur des finances, qui fut longtemps l'un des économistes français les plus connus, « la science économique n'est qu'une modeste excroissance de la structure juridique qui impose la paix sociale » (*L'Ordre social*, Paris, Génin, 1966). À la différence de la doctrine traditionnelle, empreinte de représentations juridiques, le « monétarisme » est une version modernisée, *mathématisée* donc « scientifique » de la même conception de l'ordre. Venue des États-Unis, aujourd'hui présentée sous la forme savante de la « nouvelle macroéconomie classique », elle affirme la perfection d'un monde économique entièrement régi par des marchés concurrentiels, où l'État contrôlerait la monnaie suivant des règles explicites sans en user à sa discrétion, ce qui correspond à une sorte d'idéal de neutralité monétaire.

UN SOCIALISTE AU SERVICE DE L'ACCUMULATION INITIALE DU CRÉDIT

M Sapin se définit lui-même comme le plus « politique » des membres du conseil, mais également comme un pragmatique pour lequel keynésianisme et monétarisme, orthodoxie et hétérodoxie ne sont que des mots. Ayant accumulé une importante légitimité politico-économique internationale à travers ses fonctions de ministre de l'Économie et des Finances, il a participé à la mise en route de ce projet, indissociable pour lui de la construction européenne. Il a conçu cette tâche comme un travail proprement politique et a donc logiquement souhaité reprendre contact avec le suffrage universel, ce qui l'obligeait à démissionner de son poste de conseiller. Il rapporte ainsi les conditions de son arrivée au conseil de la politique monétaire.

– Et vous-même, dans quel contexte avez-vous accepté de faire partie du personnel dirigeant de la Banque de France ?

– Disons que je suis passionnément européen, parce que je crois que la défense des intérêts de la France et des Français aujourd'hui, compte tenu des conditions mondiales, des marchés mondiaux, etc., je crois que le seul moyen de retrouver des marges de manœuvre est d'arriver à détendre la pression des marchés. Donc, je suis un partisan d'une puissance publique, d'un pouvoir public, d'une autorité publique ayant une capacité d'action assez forte. Je suis persuadé que c'est au niveau européen dans ce domaine-là que l'on peut retrouver cette capacité à agir sur les choses. Donc, je suis un passionné de la construction européenne qui passe par la Banque de France indépendante. Donc, pour moi, réussir la mise en place d'une Banque de France indépendante, c'était participer à la mise en place de la première pierre devant aboutir à la monnaie unique, que je crois vraiment un élément décisif pour l'avenir. Ça m'intéressait d'y participer. J'ajouterai que je crois qu'il est important aussi que cette Banque de France indépendante nouvelle ne soit pas vue, à l'extérieur – on touche toujours au problème de la légitimité et aussi au problème de la crédibilité – comme étant d'un camp ou d'un autre. Et donc le caractère non partisan de la Banque de France tenait au caractère multipartisan de ses membres. Moi, j'y étais profondément attaché. Tout le monde n'y était pas forcément attaché, et le président de la République française de l'époque était particulièrement attaché à cela. Et donc c'est F. Mitterrand qui a voulu et qui a imposé ma présence au nom d'une construction européenne et au nom du caractère multipartisan nécessaire de

cette affaire. À partir du moment où l'institution était en place, à partir du moment où le président de la République n'était plus là, les données étaient différentes même si la Banque de France n'a pas fini de travailler, on l'a vu, et les conditions où elle doit agir aujourd'hui sont difficiles, ma légitimité politique – parce que je crois que c'était principalement une légitimité politique au sein de ce conseil – diminuait. Et donc, je dirais, l'attrait que je peux avoir pour la politique active reprenait le dessus par rapport à ce moment-là de ma vie politique.

– Est-ce qu'on peut dire, en quelque sorte, que le caractère stratégique de ce poste diminuait ?

– Non, le caractère stratégique reste fort, mais c'est un problème de moment dans l'histoire. Il y a des moments où l'on est au début, dans la mise en place du poste stratégique, et il y a un moment où le poste stratégique vit. Voilà, ce sont des moments différents, tout aussi stratégiques. C'est vrai que c'est passionnant à mettre en place, passionnant de réussir ou de tenter de réussir et crédibilité et légitimité. Mais, dès lors qu'on est par ailleurs un passionné de la vie politique – ce que je suis – de la vie politique active, à un moment donné on ressent ce manque-là. L'attrait du poste particulier diminue par rapport à l'attrait du retour à la terre, si je puis dire, et à l'action ouverte.

– Est-ce qu'on pourrait dire que vous avez participé en quelque sorte à l'accumulation initiale de la crédibilité et de la légitimité et que, une fois opérée cette accumulation, vous ne vous sentiez plus...

– Oui, mais ce n'est jamais acquis, c'est quelque chose qui peut évoluer. Il y avait un moment très important. Je crois pouvoir dire, mais ça, ce n'est pas vraiment à moi de l'exprimer, je crois pouvoir dire qu'en particulier à l'étranger, et vis-à-vis des marchés, le fait que je sois membre du conseil de la politique monétaire a été un élément très important de crédibilité, de neutralité vis-à-vis du gouvernement. Un socialiste se revendiquant comme socialiste et ayant été ministre des Finances dans les conditions où je l'ai été – de bataille autour du franc – était un élément de crédibilité très fort. Ça a été commenté comme cela, en particulier en Allemagne, ils me connaissaient bien puisqu'on avait beaucoup travaillé ensemble, mais aussi en Angleterre ou en Italie. Donc, je crois que ça a été important. [...] En termes de légitimité aussi, parce que ça permettait d'avoir un côté multipartisan.

tarisme », du nom de la reformulation américaine de cette *doxa*, est avant tout la quête de l'équilibre économique et le refus d'une remise en cause des « règles du jeu » les plus établies. L'inflation est perçue comme un facteur de désordre, d'instabilité, de déclin national – ce qu'illustreraient de façon caricaturale les cas d'hyperinflation – contre lequel il est nécessaire de lutter en priorité. Elle est considérée comme un mal né de la poursuite irrationnelle d'intérêts particuliers au détriment de la compétitivité nationale, et la « santé du franc » comme un symbole de puissance économique⁵³. L'existence d'une « doctrine Trésor », qui a survécu à la période de croissance keynésienne, témoigne de la persistance d'une sorte de point d'honneur quasi aristocratique à refuser les compromissions à l'égard des intérêts particuliers, qui définit en propre le ministère des Finances par rapport à l'ensemble des ministères dépensiers⁵⁴. Cette noblesse est avant tout une noblesse d'État et, plus précisément, une noblesse d'État libéral : si l'on compte parmi ses représentants un fort taux d'aristocrates⁵⁵, les plus accomplis de ses représentants ne sont-ils pas les « oblats » d'origine plus « moyenne » mais plus entièrement dévoués à une institution à laquelle ils doivent leur accès potentiel à la plupart des postes dirigeants⁵⁶? Car l'ordre économique et social ne peut être maintenu qu'à l'issue d'une transformation profonde qui nécessite une conversion importante de capital symbolique, la Banque indépendante n'étant qu'une *étape* nécessaire dans un mouvement plus large de « construction ». Les plus à même de la réaliser sont peut-être ceux que leur trajectoire sociale porte à accepter des « sacrifices » (politiques, symboliques, économiques) au nom d'une réalisation future, les plus pragmatiques des agents dotés des propriétés d'orthodoxie, en somme ceux pour lesquels l'orthodoxie est le prix du progrès (individuel et collectif).

UNE TRAJECTOIRE IDÉAL-TYPIQUE

En proposant J.-C. Trichet, grand commis de l'État, comme futur gouverneur à la place de J. de Larosière, la rédaction du *Nouvel Économiste* avait bien sûr pris très peu de risques : énarque, inspecteur des finances, directeur du Trésor depuis 1987, il est devenu l'incarnation de la doctrine de la « désinflation compétitive » mise en œuvre au cours des années 1980, et s'est imposé avec une sorte de nécessité immanente comme la personnalité la plus apte à mener à bien la transition vers la « monnaie unique » voulue par le traité de Maastricht.

Né à Lyon en 1942, fils et petit-fils d'universitaires spécialistes de lettres classiques, poète à ses heures, J.-C. Trichet est fréquemment décrit comme l'archétype du « trésorier » ayant accompli une carrière sans fautes de fort en thème. Ingénieur des Mines de Nancy, licencié en sciences économiques, il est devenu membre du cabinet de V. Giscard d'Estaing après avoir fréquenté le PSU aux Mines et la CFTD à l'ENA, avant de gravir les échelons au sein du ministère. Directeur de cabinet d'É. Balladur en 1986, président du Club de Paris, qui rééchelonne la dette des pays du Sud, censeur auprès du conseil général de la Banque de France et enfin président du Comité monétaire européen, il s'est imposé dans le champ administratif national et international comme un défenseur de la solidité du franc, seule garante d'un retour durable à la compétitivité de l'économie française et de la construction européenne. Il a suscité le respect des ministres des Finances qui l'ont eu sous leurs ordres : É. Balladur, P. Bérégoovoy et M. Sapin. « Professeur de Pierre Bérégoovoy » selon Éric Izraelewicz (*Le Monde*, 14 septembre 1993), « son ancien patron, M. Sapin, a par exemple découvert qu'ils avaient une passion commune pour Saint-John Perse » (L. Mauduit et P. Riché, *Libération*, 13 septembre 1993). Membre de la Fondation Saint-Simon, il sait de plus entretenir de bonnes relations avec des représentants de la gauche comme de la droite.

À la présentation journalistique de J.-C. Trichet, empreinte d'une certaine fascination, qui repose sur

53 – On ne peut qu'être frappé par l'actualité des remarques de M. Weber, s'appuyant sur les réflexions de G. F. Knapp, à propos de la politique monétaire : « Ces règlements [normes de liquidité] visent en particulier à créer une parité stable de la monnaie interne par rapport aux monnaies étrangères ayant cours dans d'autres régions. [...] En suivant G. F. Knapp, nous appellerons cette politique dirigée contre l'irruption d'influences irrationnelles dans l'économie une « politique lytrique ». Elle est, dans l'État de droit libéral, la mesure la plus importante en matière d'économie politique. Dans sa forme rationnelle, elle est typique de l'État moderne » (*Économie et société*, n° 1, Paris, Plon, 1971, p. 227).

54 – Voir par exemple « Le ministère des Finances », *Pouvoirs*, art. cit.

55 – En 1985, 15 inspecteurs des finances sur les 216 mentionnés dans le *Bottin administratif* portaient une particule, soit près de 7 %. Parmi les récents gouverneurs de la Banque de France figurent par ailleurs J. de Larosière de Champfeu et R. de La Genière, et parmi les candidats au conseil de la politique monétaire plusieurs noms à particule.

56 – À ces agents il faut sans doute opposer les fils de cadres de l'industrie et du commerce et de membres de professions libérales, de plus en plus nombreux des années 1950 aux années 1980, et aujourd'hui nettement surreprésentés à l'Inspection des finances en comparaison avec ce que l'on observe dans l'ensemble des grands corps et chez les administrateurs civils (voir P. Bourdieu, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éd. de Minuit, 1989, p. 365).

l'accumulation de traits perçus comme singuliers (tels que sa « courtoisie », son « raffinement », son goût pour la poésie, mais aussi son « autoritarisme » et son assurance, voire sa « gentillesse »), il faut opposer le caractère relativement « ordinaire »⁵⁷ de ses propriétés d'orthodoxie, et, plus fondamentalement, se demander si sa réussite sociale (dont la nomination à ce poste est un couronnement) n'est pas au moins pour partie le produit de ce caractère typique, sinon banal, mais en quelque sorte très systématique et cohérent dans cette banalité même. Derrière l'image d'un homme extrêmement déterminé à faire triompher ses positions et à convertir ses interlocuteurs se cache un *habitus* de « battant bureaucratique », que laissent entrevoir aussi bien les commentaires singularisants qu'une trajectoire à la fois ascendante et tendue qui l'a mené d'une école d'ingénieur moyenne de province aux sommets de l'ENA où il a goûté, sans y succomber, aux charmes du jeu politique. La fermeture, voire le dogmatisme, souvent relevés également comme des marques d'une personnalité bien trempée, forte, sont en réalité indissociables d'une stratégie de carrière caractérisée par le travail d'accumulation de capital bureaucratique (susceptible, sans doute, de suppléer à l'absence *relative* d'autres formes de capitaux économiques initiaux).

En dépit de son inspiration socialement et économiquement plutôt conservatrice⁵⁸, la thématique de la « désinflation compétitive »⁵⁹ promue par J.-C. Trichet doit être également et sans doute d'abord lue comme une stratégie étatique volontariste d'importation dans le champ économique français de la discipline monétaire (mais aussi budgétaire et salariale) qu'aurait réussi à maintenir, à travers son histoire récente, la Bundesbank. Elle consiste à piloter la politique monétaire française en référence à l'Allemagne, considérée comme un exemple de succès économique de long terme favorisé, voire conditionné, par la stabilité monétaire⁶⁰. La forme dogmatique, voire « obsessionnelle », du discours sur la solidité du franc à l'échelle internationale est, de ce point de vue, le résultat d'un travail linguistique de type performatif, fondamentalement « politique » au sens le plus large puisqu'il doit contribuer à faire advenir ce qu'il énonce sur le mode normatif. La posture de « battant bureaucratique » décrite plus haut peut également être analysée comme une attitude performative, entièrement orientée vers la réussite jamais achevée d'un objectif jamais complètement explicite⁶¹.

En ce sens, il existe bien une affinité fondamentale entre les exigences du poste de « gouverneur de

banque centrale indépendante » et l'« individu Trichet » entendu comme un agent social doté de propriétés déterminées (même si celui-ci, ancien directeur du Trésor, était au départ peu favorable à une réforme qui remettait en cause les équilibres du pouvoir économique) : alors que l'action de l'institut d'émission en matière de défense du franc n'a pas de terme, que tout mouvement des taux d'intérêt doit s'inscrire dans le cadre des contraintes sur les taux de change – particulièrement sur la parité franc-mark – et n'évoluer que « graduellement » dans les limites ainsi définies (afin que la construction monétaire européenne ne soit pas compromise), le gouverneur est un homme disposé à remplir cette tâche qui correspond à sa version volontariste et constructrice de l'action bureaucratique-économique, et qu'il a de plus contribué lui-même à engager. Par là même, le choix de l'union monétaire européenne, projet politico-administratif désormais légitimé par *référendum* devient, à travers lui et à travers son action, une institution plus solidement ancrée dans le champ bureaucratique.

57 – Ce qui ne veut bien sûr pas dire qu'elles ne sont pas rares, et même très rares, à l'échelle de l'espace social global.

58 – Il faut rappeler ici que la « désinflation compétitive » a été engagée en France sous le gouvernement de P. Mauroy, à la suite de l'échec d'une politique volontariste qui a fortement dégradé le déficit commercial. Le refus de sortir du SME, la volonté d'accélérer la construction européenne ont conduit les gouvernants à faire du « franc fort » un objectif cardinal, au prix d'une réduction de la part des salaires dans la valeur ajoutée et d'une politique de taux d'intérêt élevés. Le débat médiatico-économique autour de l'« autre politique » (dévaluation, sortie du SME, relance keynésienne) fut très vif en 1983, avant de renaître, environ dix ans plus tard, lors du référendum sur le traité de Maastricht. J.-C. Trichet doit son ascension à son engagement sans failles au service de cette politique maintenue en dépit des changements de gouvernement, ce qui permet de rappeler qu'elle a été en premier lieu politiquement déterminée.

59 – Ce terme est, semble-t-il, de J.-B. de Foucauld, autre exemple d'aristocrate d'État marqué par le christianisme social.

60 – Il est évident que l'Allemagne apparaît, plus largement, comme un modèle d'*ordre économique et social*, mélange de conflit social contrôlé et régulé, de *consensus* monétaire, de liberté dans l'ordre (social et moral) et de capitalisme bien tempéré. Sur ce point, l'orthodoxie en France pourrait être définie comme un *rapport à l'Allemagne*, qui en fait l'incarnation d'une troisième voie entre capitalisme sauvage et socialisme.

61 – Cette représentation de l'activité est à comparer à celle de J. Delors à la Commission de Bruxelles. Tout se passe comme si les agents les plus célébrés comme les plus « travailleurs » étaient aussi ceux parmi les dominants qui, du fait d'une origine moins élevée, ont le plus à faire la preuve de leur légitimité et de leur dévouement à l'institution.

UN « LIEU NEUTRE »

La personnalité de J.-C. Trichet est en elle-même une garantie de crédibilité pour l'objectif assigné à la nouvelle Banque de France et au CPM, mais le choix des autres membres, on l'a vu, la renforce du fait de la présence aux postes de sous-gouverneurs et de membres du conseil d'agents sociaux largement conformes, même s'ils sont situés en des points différents de leurs trajectoires professionnelles. Une telle commission n'aurait toutefois guère de chances d'être *légitime* si elle se réduisait à de simples « clones » du modèle dominant représenté par le gouverneur⁶². Les journalistes du *Nouvel Économiste* sont particulièrement sensibles à cette nécessité du fait de leur position dominée : ne possédant pas eux-mêmes toutes les propriétés d'orthodoxie, ils rappellent qu'un simple « cénacle d'énarques » ne saurait être vraiment crédible, que l'absence de représentants du secteur privé nuirait également à sa légitimité. L'existence d'un minimum d'hétérogénéité leur semble une condition *sine qua non* de l'indépendance véritable.

En rester à ce point serait insuffisant, car un conseil de la sorte n'est en aucune façon « représentatif » (statistiquement s'entend) de la population française ni même de l'ensemble des classes dominantes. S'il est bien un *composé* de représentants de différentes fractions de celles-ci, ce *composé* prend une forme particulière, déterminée par le secteur d'activité sur lequel le conseil doit agir – en l'occurrence l'économie – et par l'état des rapports de forces entre l'ensemble de ces fractions tel qu'il est réfracté, notamment, par le champ politique.

Dans le courant du mois de décembre, alors que sont déjà connus les noms du gouverneur et des deux sous-gouverneurs, les rumeurs se multiplient sur la composition du reste du conseil : des noms circulent jusque dans la presse qui spéculent sur les chances et les motivations de tel ou tel, sur les tractations entre forces politiques et institutions. Le choix des membres du conseil, comme celui du gouverneur et des sous-gouverneurs, est éminemment « politique » : il s'agit de composer un groupe fiable quant à l'objectif assigné et qui reflète les différentes forces en présence. Les fonctionnaires de la Banque de France pouvaient difficilement ne pas être représentés par l'un des leurs à la tête de l'organisme (ce que *Le Nouvel Économiste* avait pris en compte en désignant un *insider*) qui reste dominé par les « trésoriers » et les fonctionnaires des finances. L'industrie devait également compter un de ses

membres ; en revanche, aucun syndicaliste n'y figure initialement. Les différentes fractions de l'actuelle majorité pouvaient également espérer ne pas être oubliées : on retrouve bien finalement un proche de R. Barre (M. Albert) et une collaboratrice de C. Pasqua (D. Flouzat). Et, en dépit des réticences d'É. Balladur, un socialiste (M. Sapin) figure lui aussi, à l'origine, dans le conseil, nommé sous la pression du président de la République de l'époque.

Formé de personnalités issues de différentes institutions et diversement situées dans l'espace politique, le conseil de la politique monétaire est un « lieu neutre⁶³ » au sens où les intérêts particuliers ne peuvent s'y exprimer qu'en *composant* et en *se composant*, donc, du même coup, en n'apparaissant jamais vraiment comme tels. Il a donc de ce point de vue les mêmes caractéristiques que d'autres instances du secteur économique, comme les commissions du plan, les clubs et les cercles de réflexion où sont présents hauts fonctionnaires, grands patrons technocratiques, économistes et « intellectuels-journalistes ».

La présence de J. Boissonnat et celle de M. Albert témoignent de ce statut : l'un et l'autre se situent dans des positions charnières au sein des milieux économiques dirigeants, entre le public et le privé, la banque, l'industrie et les médias⁶⁴, la gauche (« moderne ») et la droite (« libérale »), la science économique et l'action, le catholicisme social et l'économie (le capitalisme, mais plutôt à l'allemande). Familiers des forums de *L'Expansion*, membres de la Fondation Saint-Simon, ils sont au centre de gravité des nombreux réseaux d'influence où se composent les intérêts de ces différentes fractions⁶⁵. Au sein des forums de *L'Expansion* se réunissent des hommes politiques, des hauts fonctionnaires, des dirigeants d'entreprise et des économistes. Les « principaux

62 – H. Hannoun présente, certes, des caractéristiques très proches (en plus jeune et tout aussi « bureaucratiquement brillant ») mais plus liées à la « gauche de gouvernement », et B. de Maulde une variante encore plus tournée vers les milieux bancaires et financiers internationaux, plus extérieure en quelque sorte au monde administratif au sens strict.

63 – Voir P. Bourdieu et L. Boltanski, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 4, 1976.

64 – Tout atteste de l'affirmation sociale au sein de ces divers lieux neutres des représentants des grands médias, de plus en plus importants dans les débats et le jeu politiques. J. Boissonnat et M. Albert ont pour caractéristique d'avoir occupé des fonctions importantes dans les conseils d'administration de grands groupes de presse économiquement et socialement influents (*L'Expansion* et *L'Express*).

65 – Au total, trois membres du conseil (au moins) font donc partie de la Fondation Saint-Simon, alors que trois également sont passés par le Commissariat général du plan.

acteurs de la vie économique» y participent à des débats souvent animés par J. Boissonnat⁶⁶.

M. Sapin incarnait, avec les cinq autres membres du conseil autres que les gouverneur et sous-gouverneurs, une inscription dans le *territoire national*, qui devait contribuer à donner au conseil une « assise » dans l'ensemble du champ économique. Même si, à la différence de ce que l'on observe dans les États fédéraux, la Banque de France n'accorde pas à la représentation géographique des régions de statut formel rigide, les liens régionaux sont au sein du conseil le principe d'une forme particulière de division du travail. Il l'explique dans l'extrait d'entretien (voir encadré ci-dessous).

EXPERTS AVANT D'ÊTRE DÉCIDEURS

La revendication d'une certaine « expertise » est au cœur de la construction sociale de la neutralité et de l'indépendance, dans le champ économique comme dans d'autres : une commission se doit de regrouper des « spécialistes du domaine », c'est-à-dire des personnalités qui ont accumulé suffisamment d'expérience et d'autorité dans un secteur pour s'y imposer comme

66 – M. Albert et J.-C. Trichet sont également membres du Siècle, autre club mondain parisien.

– Michel Sapin : « Les six membres du conseil de politique monétaire se sont partagé la France en zones géographiques, de manière à être un peu les interlocuteurs privilégiés de tous les acteurs économiques, sociaux, politiques des régions françaises. [...] Moi, j'ai fait des conférences dans des universités, devant des unions patronales, le conseil économique et social de Franche-Comté, devant le conseil économique et social d'Alsace, et donc avec des associatifs, des syndicalistes, ce qui a donné lieu à beaucoup d'expression sur la politique de la Banque. Mais c'était peu repris parce que, en France, ce qui n'est pas exprimé à Paris compte peu, contrairement à l'Allemagne où si vous avez un gars qui parle dans le fin fond d'une province, vous avez Reuter qui arrive. [...] »

– **Mais justement au sein du conseil comment se sont réparties les différentes régions sachant que, quand même, parmi les personnes qui étaient présentes, il y a beaucoup de Parisiens ?**

– Michel Sapin : « Oui mais, écoutez, moi j'étais par exemple en région Centre et en région Limousin. Quand on sait qu'Argenton-sur-Creuse très exactement est à la charnière entre le Centre et le Limousin, on voit bien qu'il y avait une relation plus profonde. Moi, ma famille est par là-bas. Par discussion entre nous... »

– **Mais on observe les mêmes affinités, les mêmes proximités avec les différentes régions pour les autres personnes, où ?**

– Michel Sapin : « Oui, il y a toujours une raison personnelle d'organisation. Moi, j'étais dans ma famille le samedi et le dimanche, donc ça permettait d'être à Paris le vendredi. Plus, je voulais avoir une région très différente de celle-là ; l'Alsace, que j'aime beaucoup, a des caractéristiques très intéressantes puisqu'elle est proche de l'Allemagne, la vision européenne est très très forte là-bas. D'autres ont choisi, je sais pas moi, la Bretagne [...] L'important c'était que les régions soient réparties, quel que soit le motif personnel dès lors que c'était un motif parfaitement légitime.

– **Au sein du conseil, M. Sapin se situait plutôt au pôle de la légitimité politique, sociale (voire « socialiste ») et provinciale, par opposition aux plus « technocrates » de cette instance, représentés par le gouverneur et les deux sous-gouverneurs, plus directement connectés à la conjoncture internationale et à l'activité des services de la Banque.**

– Michel Sapin : Ils ont une somme d'informations qui est naturellement supérieure à la nôtre. Ils sont dans des tas de réunions internationales, à la BRI, à la Banque mondiale, à Washington, ils ont l'occasion de rencontrer dans les réunions internationales les représentants de la Bundesbank, ils ont ensuite à gérer au quotidien les marchés, donc il y a une foule d'informations qui sont importantes et qu'ils ont avant nous. À l'inverse, et je crois que c'est là que le rôle est très important qui revient aux membres du conseil, nous avons une connaissance de l'économie française, de ses régions qui nous donnait... je dirais, ça donnait la force du politique par rapport au technique. Un technicien en sait toujours plus que le politique. D'ailleurs, il est là pour ça, il a une somme d'informations plus importante. Et pourtant, l'appréciation du politique est absolument décisive dans la prise de grandes décisions. Je crois que l'équilibre entre le pôle des trois surinformés, si je puis dire, et le pôle des six était celui-là s'agissant de la conception générale, de la capacité à impulser des politiques et passablement à tenir compte de la politique. Ça ne veut pas dire que les techniciens avaient une absence de vision de long terme ou que les politiques avaient une absence d'information. [...] Moi, j'apportais ce que j'avais vécu à une certaine période et en même temps une sensibilité politique. Moi, j'étais le vrai, le seul politique, donc avec une capacité à sentir ce qui se passait dans le débat politique. [...] Le débat, pour ne pas dire la polémique entre Trichet et Chirac, c'était pas facile à comprendre pour des gens qui n'ont pas un œil politique. »

« compétents ». La création d'une commission offre ainsi une situation expérimentale pour observer dans ses manifestations concrètes quelle est la définition sociale dominante de cette « compétence ». Dans la sphère économique, l'enjeu est particulièrement fort, du fait de la montée en puissance de la science économique comme discipline ayant la prétention de détenir le monopole du discours rationnel sur cet univers. L'identité d'« économiste » est ainsi l'objet d'une lutte symbolique entre des agents susceptibles d'être considérés comme étant en droit de revendiquer ce monopole. L'acte de nomination des membres du conseil est donc aussi une façon d'entériner une représentation légitime de l'expertise économique.

Comme le montre la répartition des diplômes supérieurs qu'ils détiennent, la nomination des membres du conseil de la politique monétaire illustre la domination peu contestée des hauts fonctionnaires des finances et plus généralement des « praticiens de la décision économique » en la matière. Mais elle atteste aussi de l'affirmation, certes encore limitée, des producteurs de discours économique spécialisés. M. Albert, J. Boissonnat et D. Flouzat sont tous trois usuellement qualifiés d'« économistes », même si les deux premiers sont d'abord des agents actifs du champ de la pratique économique proprement dit, et si la troisième doit largement sa présence à son activité politique et administrative dans ce domaine, à côté de ses travaux universitaires.

Tous trois ont effectivement publié plusieurs ouvrages, de type universitaire en ce qui concerne D. Flouzat – son *Économie contemporaine* est un manuel connu –, ou journalistique pour M. Albert et J. Boissonnat. M. Albert est probablement celui qui a le plus contribué à l'élaboration d'une « doctrine économique européenne », notamment en développant, dans *Capitalisme contre capitalisme*, une apologie du « modèle rhénan » de développement face au capitalisme financier et de court terme venu d'outre-Atlantique.

En revanche, il faut noter l'absence de représentants de la « science économique » sous la forme dominante qu'elle revêt à l'INSEE, à la direction de la Prévision et dans les grandes organisations internationales, à savoir la modélisation micro ou macroéconomique et l'économétrie. Les membres du conseil de la politique monétaire peuvent s'appuyer dans leurs décisions sur les travaux des économistes et des économètres de la Banque de France, mais aucun d'entre eux n'est connu comme macroéconomiste d'envergure internationale.

Cela permet de comprendre pourquoi cet élément est sans doute le maillon le plus fragile dans la construction de la neutralité de la Banque. Ainsi, du point de vue de nombre d'agents de la Banque elle-même – ou dans une moindre mesure d'experts de la direction de la Prévision –, les membres du conseil apparaissent parfois comme insuffisamment pourvus de la compétence monétaire, qui fonde au contraire une part de leur propre capital bureaucratique. Ils peuvent même faire l'objet d'une forme de discrédit spécifique, essentiellement *interne* à l'administration économique et (peut être) d'autant plus marquée que l'on se rapproche du pôle le moins « opérationnel »⁶⁷.

Le conseil « idéal » du *Nouvel Économiste* apparaît au contraire plus nettement tourné vers l'expertise « théorique » : les deux sous-gouverneurs qu'il propose sont deux économistes spécialistes de la monnaie, rédacteurs d'ouvrages spécialisés, l'un de la Banque de France (J.-P. Patat), l'autre de l'université et de la CCIP (C. de Boissieu), auxquels viennent s'ajouter dans le conseil J. Boissonnat à nouveau, Y. Ullmo, qui a mené sa carrière de haut fonctionnaire dans des organismes consultatifs d'études (Conseil national du crédit, Plan, OCDE, INSEE...), et P. Vial, inspecteur des finances passé par HEC et Harvard, ancien enseignant de « finance », et promoteur de la gestion à l'ENA, qui a occupé la fonction de directeur de la prévision avant de pantoufler à la banque Pallas-Stern. Ces « économistes » ont en commun d'avoir un pied dans les études économiques et l'enseignement (le plus souvent à l'IEP de Paris ou à l'ENA), et un autre dans les affaires ou l'administration, multipositionnalité qui caractérise bien l'identité d'« économiste d'État », capable de passer de l'analyse plus ou moins abstraite à la décision et réciproquement, en cours de carrière ou en cours de journée. En proposant un conseil idéal de la future Banque de France indépendante, *Le Nouvel Économiste* infléchissait donc d'une manière systématique les critères dominants dans un sens plus conforme à sa propre position dans le champ économique : son conseil est plus jeune (tableau 2), plus « intellectuel » (plus proche des spécialistes de type universitaire), plus ouvert sur le secteur privé, autant

67 – Des anecdotes circulent au sein de divers services sur tel des membres du conseil qui ne connaîtrait pas un mécanisme élémentaire des marchés financiers, ou tel autre qui aurait longtemps défendu la prise en compte d'un agrégat contraire à la doctrine de la Banque, et dont les affirmations antérieures pourraient nuire aux positions de l'institution.

de caractéristiques objectives de la presse économique et de ses agents.

La fonction « opérationnelle » de la Banque (et du conseil) ne doit pas faire oublier qu'elle constitue aussi, en même temps, une instance de production de discours économiques légitimes, comme le ministère des Finances ou les grands organismes internationaux. Les membres du conseil, et tout particulièrement le gouverneur désigné comme « porte-parole », doivent être en mesure d'argumenter au sujet des décisions prises à date régulière en s'appuyant sur toutes les données disponibles : les taux de change des différentes monnaies par rapport au franc et leur évolution, l'ensemble des taux d'intérêt mondiaux, les « pressions inflationnistes », l'actualité économique et sociale, etc. Ce discours économique a lui-même toutes les caractéristiques d'une institution, puisqu'il est à la fois inscrit dans la loi (avec la « stabilité du franc ») et dans les esprits des agents autorisés, qu'il repose sur de multiples ressources intellectuelles (statistiques, analyses de conjoncture, modèles théoriques et de prévision) et doit s'imposer à l'ensemble des agents du champ économique, en particulier sur les marchés financiers internationaux. De plus, ce discours peut être reproduit dans les écoles politico-administratives où nombre de membres du conseil ont enseigné et ont encore le droit d'enseigner durant leur mandat de conseiller.

4. INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT MENTIONNÉES DANS LE WHO'S WHO

Lieux d'enseignement (mentionnés dans le Who's who)	Conseil de la politique monétaire	Conseil du Nouvel Économiste (NSP=I)
ENA	1	1
IEP Paris	3	4
École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE)	0	2
Université Paris I	1	2
Université Paris X	1	0
Université de Toulon	1	0
Centre d'études supérieures d'administration	0	1

LA BANQUE DE FRANCE DANS L'ESPACE DES AUTORITÉS INTERNATIONALES

La constitution d'une Banque de France « indépendante » s'apparente à un coup de force symbolique affectant profondément la structure du champ économique en instituant une autorité plus « neutre » que celles qui préexistaient, donc plus apte à apparaître crédible sur les marchés financiers, et en déposédant de la sorte certains agents du champ politique d'une partie de leur « souveraineté », c'est-à-dire de leurs pouvoirs spécifiques.

Cette transformation s'inscrit dans un processus plus global, une révolution bureaucratique en cours dont la construction européenne constitue l'un des axes, en particulier avec l'acheminement vers la monnaie unique. La résistance à ce processus reste extrêmement forte, comme l'attestent les débats dans la « majorité » de 1993 autour de la notion d'« autonomie », qui préserverait une partie du principe de souveraineté nationale. Mais à la différence des révolutionnaires bureaucratiques, leurs opposants sont peu portés à revendiquer une « neutralité » qui contredit fondamentalement leur représentation de la souveraineté : la formation d'une Banque de France indépendante est une autre façon de nier cette souveraineté dans le domaine monétaire, à extraire du débat politique pour le graver dans les institutions le principe même de son abandon. En ce sens, l'« indépendance » de la Banque de France est bien un enjeu dans une lutte internationale : elle fait progresser une conception politico-administrative supranationale, dont nous avons vu les caractéristiques dans le cas français, contre une vision politique suspecte de céder aux charmes des intérêts particuliers et autres groupes de pression.

Les débats monétaires se caractérisent par un certain égotisme, alors même qu'ils reposent sur d'importants enjeux entre groupes sociaux aux intérêts distincts. F. Simiand écrivait en 1934 : « Or, en ces économies ["progressives"], si la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie reste une aspiration que nous avons bien comprise de la part des possédants passifs, et un vœu pieux de *scholars* imbus du même esprit, la fonction de la monnaie qui y apparaît en fait prépondérante et décisive est de permettre cette anticipation, cette réalisation anticipée des biens futurs, qui est tour à tour incitatrice et permissive des accroissements effectifs dans la production et la productivité⁶⁸. » Cette fonction fondamentale

68 – F. Simiand, « La monnaie, réalité sociale », *Annales sociologiques*, n° 1, série D, 1934, p. 1-58.

LE DISCOURS D'INSTITUTION

La mise en place d'une banque centrale indépendante a eu pour effet de confronter brutalement au jeu politico-médiatique une institution et des agents restés jusque-là à l'écart, en les soumettant à la logique d'un cosmos bien différent du champ bureaucratique traditionnel. C'est probablement ainsi qu'il faut comprendre le « coup » réalisé par *Le Nouvel Économiste* comme une opération de mise à l'épreuve des décideurs par la presse la plus liée aux acteurs des marchés financiers internationaux, dont la fonction économique est incontestable dans un univers volatile, où toute annonce fait l'objet d'interprétations, de réactions, et nourrit les anticipations des investisseurs. De la même façon, la présence d'hommes de médias dans le conseil est une façon d'assurer efficacement la transition, tout comme la création d'une direction de la communication au sein de la banque, sorte de minirévolution interne qui rompt avec les usages traditionnels de distance et de confidentialité bureaucratiques.

J.-C. Trichet, en tant que gouverneur, est devenu un personnage médiatique, ce qui est un paradoxe pour cet homme de dossier, qui ne courait guère les caméras. Au cœur de la campagne présidentielle, il a même été violemment pris à partie, puis cité comme caution par l'un des principaux candidats, alors même qu'il s'était contenté de rappeler les positions

macroéconomiques les plus connues de la Banque de France en matière de rigueur salariale.

L'originalité de cette position politico-médiatique tient à son caractère étroitement *institutionnel* qui ne permet aucun écart du discours par rapport à la « ligne » et suppose en premier lieu la *répétition* et la *redondance*, pour ne pas dire la *lourdeur* et la *grisaille* – on pense bien sûr au « devoir de grisaille » évoqué par M. Rocard. La posture des défenseurs du franc est celle d'éternels enseignants du même message performatif, celui de la « rigueur » et de l'« équilibre », discours impersonnel mêlant rappels juridiques et raisonnements macroéconomiques pour affirmer sans cesse l'existence et la solidité de la monnaie, travail constant de réfutation des arguments opposés, jamais cités mais toujours et sans relâche décortiqués et combattus.

Dans l'échange qui suit, extrait du *Club de la presse d'Europe I* du 17 juillet 1995, J.-C. Trichet, malmené par les journalistes, ne dévie pas de sa trajectoire rhétorique et réaffirme la raison d'être de l'institution qu'il incarne, en évitant l'écueil de la réduction politique. Un peu plus tard, il répond à une question sur la faible baisse récente des taux en recourant à des généralités macroéconomiques sur la nécessité de la « confiance » et de la « vigilance ».

C. NAY – Oui, monsieur Trichet, je voulais vous demander quel effet ça vous fait d'être devenu, en quelque sorte, l'homme politique le plus important de France ?

J.-C. TRICHET – Ça ne me fait aucun effet parce que je ne suis pas un homme politique, je suis gouverneur de la Banque de France et j'appartiens à un collège qui s'appelle le conseil de la politique monétaire. Ce conseil de la politique monétaire, il est apolitique, multipartisan et il se trouve que neuf personnes se sont vu confier par la Nation la garde de la monnaie. Donc je ne suis pas un homme politique, les membres du collège ne sont pas des hommes politiques et la Banque de France n'est pas une institution politique. C'est une institution de la République, qui est en même temps d'ailleurs une grande entreprise, et cette institution de la République fait ce que lui demande la Constitution de la V^e République, qui a été amendée pour lui permettre d'être indépendante. Elle fait ce que lui demande la loi, c'est-à-dire qu'elle garantit, autant qu'elle peut le faire, avec beaucoup d'application et beaucoup de confiance, me semble-t-il – je parle au nom du collège –, elle garantit la valeur interne et externe de la monnaie.

A. DUHAMEL – Mais alors, comment peut-on être à la fois multipartisan et apolitique ? Si c'est multipartisan, est-ce que c'est apolitique ? Là, il s'agit évidemment de la composition du conseil dont vous avez parlé à l'instant.

J.-C. TRICHET – Nous entrons dans la sémantique ! Disons *transpartisan*, *multipartisan*, ce que vous voulez ! Nous ne sommes pas dans le champ de la politique, nous ne polémiquons pas politiquement, nous sommes une institution républicaine. Cette institution républicaine, je le redis, a été créée à la suite d'une modification de la Constitution de la V^e République. L'amendement constitutionnel a été voté à la majorité des trois cinquièmes, conformément à la Constitution, par le Congrès à Versailles. C'est ce qui a permis le transfert de la politique monétaire, de la responsabilité de la définition de la politique monétaire à une entité indépendante, le collège, le conseil de la politique monétaire. [...]

Certains nous reprochent d'être trop prudents. D'autres nous reprochent d'être trop audacieux. Nous sommes entre les deux et je pense que c'est probablement le bon mélange, je dirais, de confiance et de vigilance. Il faut naturellement que nous soyons capables d'exprimer notre confiance. J'aurai peut-être l'occasion d'y revenir. Nous sommes en présence d'éléments qui sont des éléments à porter au crédit de notre économie, ou au crédit de notre monnaie, ou au crédit de l'ensemble des données fondamentales – comme on dit dans le jargon – de notre économie. Mais il faut en même temps rester vigilant, parce que, si nous n'étions pas vigilants, on pourrait avoir une reprise des anticipations inflationnistes et tout le monde y perdrait.

de la monnaie comme siège des anticipations économiques explique que la transformation d'une institution comme la Banque centrale renvoie aux conditions très générales de la dynamique sociale. Les variations de taux de change d'une monnaie affectent de façon inverse les dirigeants d'entreprises exportatrices soumises à une forte concurrence internationale et les détenteurs de capitaux exprimés dans cette monnaie⁶⁹. Différentes fractions du patronat tendent d'autant plus à s'opposer objectivement que les taux d'intérêt sont eux-mêmes élevés. En effet, les agents emprunteurs ont plus de facilité à investir si l'« argent est peu cher », alors que les prêteurs sont évidemment, tendanciellement et sans préjuger d'intérêts de court terme plus ambigus à établir, dans la position inverse : dans les situations de tension sur le franc et de montée corrélative des taux d'intérêt réels à court terme, la polarisation entre les dirigeants de grandes banques nationales et ceux des entreprises industrielles (notamment exportatrices) devient potentiellement maximale. Les premiers ont globalement intérêt à l'orthodoxie (et au maintien de la discipline monétaire qui tend à renforcer l'*establishment* financier), alors que les seconds poussent à un relâchement de la contrainte monétaire.

D'une manière plus générale, le niveau du taux d'intérêt réel de court terme, pour lié à la parité franc-mark qu'il puisse paraître dans le cadre de la stratégie officielle, n'en exprime pas moins un certain état des rapports de forces entre créanciers et emprunteurs⁷⁰. Comme l'a montré F. Simiand, l'inflation correspond à une transformation structurale des rapports de pouvoir économique : « En gros, il est senti (plus qu'explicitement analysé) que le changement majeur alors produit dans l'expression monétaire de la valeur des marchandises, des services, des prestations de capital ou de biens immobiliers, est à l'avantage relatif des emprunteurs, des loueurs à long terme, des débiteurs, ou plus exactement des rôles actifs dans le processus de production ; au désavantage relatif des prêteurs, bailleurs, créanciers, purement passifs ; et opère un transfert de pouvoir économique et de richesse en ce sens. Il faut apercevoir ici qu'à ces catégories ou classes correspondent des représentations sociales de ce qu'est la monnaie qui diffèrent aussi. Pour les *beati possidentes* passifs, la monnaie représente, ou aurait pour devoir de représenter, un pouvoir au moins toujours égal (sinon croissant si possible) sur les hommes et les choses. Pour les aspirants à posséder, ou à posséder davantage, la monnaie est ou doit être surtout un moyen pour passer d'un pouvoir moindre à un pouvoir plus grand : à qui ne possède pas

ou pas assez, peu importe que l'unité monétaire baisse de pouvoir, si dans le même temps il en gagne, au lieu de n'en pas avoir du tout, ou en gagne encore plus qu'il n'en obtenait de pouvoir égal » (*ibid.*, p. 52). Le haut niveau de ce taux traduit la puissance objective des créanciers à l'échelle internationale depuis la fin des années 1970. Le retournement des choix politiques a eu pour effet de renforcer cette puissance. Les effets sociaux de taux d'intérêt réels aussi élevés, y compris dans le contexte de la récession de 1990-1993, sont difficiles à mesurer, mais on peut sans doute leur attribuer une contribution importante à la fermeture de l'espace des possibles pour les groupes sociaux et les classes d'âge qui en pâtissent le plus directement (du fait de leur moindre engagement financier), et au repli sur les stratégies individuelles de reproduction (voire de survie). En « dépréciant le futur », le paradoxe de la stratégie de « désinflation compétitive », à horizon temporel indéterminé (l'« Europe »), est donc de contribuer à la restriction de l'horizon temporel de certains des agents jusque-là les plus portés aux stratégies d'ascension sociale : ainsi, alors que l'*ethos* du sacrifice et du rigorisme ascétique est devenue doctrine d'État théorisée par des « oblats » souvent issus de la petite bourgeoisie montante, le rétrécissement de l'espace des possibles en fait une *injonction contradictoire* puisque l'avenir intuitivement aperçu (à travers divers indices, dont les taux d'intérêt sont un cas particulier) la dément sans cesse.

Autorité économique apte à définir la valeur même de la monnaie (décision aux répercussions immédiates tant sur les entreprises que sur les marchés financiers internationaux), la nouvelle Banque de France peut donc être décrite comme une étape historique dans l'affirmation d'une « technocratie internationale » qui s'appuie sur la montée en puissance des agents dominant les marchés financiers (c'est-à-dire les détenteurs et les gestionnaires de capitaux financiers, et en premier lieu les gestionnaires de fonds de pension américains) au sein d'une économie de plus en plus mondialisée⁷¹.

69 – « Mais les instituts de création de monnaie étaient assaillis aussi par de puissants intérêts dont les visées étaient diamétralement opposées à celles décrites ci-dessus. Ceux-ci plaidaient pour une politique lytrique : a) tendant à *abaisser* la parité de la monnaie nationale pour créer des chances d'exportation pour les producteurs, et b) à *augmenter* le volume d'émission des billets de banque. [...] Le but d'une telle opération était l'augmentation des chances de gain pour les producteurs industriels » (M. Weber, *op. cit.*, p. 254).

70 – J.-P. Fitoussi, « L'avenir déprécié », *op. cit.*, p. 109-134.

71. – Cf. F. Chesnais (sous la dir.), *La Mondialisation financière. Genèse, coûts et enjeux*, Paris, Syros, 1996.

À travers elle se renforce le projet, à la fois « interventionniste » et « libéral », d'un pilotage souple des marchés, qui se situerait d'emblée à leur échelle. À cet égard, elle constitue un modèle d'autorité ayant pour fonction d'inscrire dans l'universel un projet d'universalisation qui est lui-même situé dans un lieu de l'espace social mondial et dans une phase du développement économique où prévalent les intérêts du capital financier et les pressions à l'« orthodoxie ». Son existence et ses choix traduisent la montée des « gestionnaires financiers de l'universel », avant tout gardiens et acteurs publics des marchés, face aux représentants, plus directs, d'autres intérêts que sont désormais les « hommes politiques » nationaux⁷². Pour une fraction de ce groupe, il s'agit de construire des entités de taille suffisante et assez cohérente pour résister à la force des marchés financiers, ce qui est aussi une façon d'entériner leur montée en puissance en la naturalisant : ce discours à deux faces se prête autant à la réduction au conservatisme qu'à l'accusation d'interventionnisme, puisqu'il est indissociablement l'un et l'autre, variante modernisée de « troisième voie ».

Plusieurs hauts fonctionnaires français ont exercé ou exercent des fonctions à la tête d'organismes internationaux. C'est le cas de J. Delors (CEE), M. Camdessus (FMI), J.-C. Paye (OCDE), J. Attali puis J. de Larosière (BERD). Au sein du champ bureaucratique mondial, les Français occupent ainsi une position stratégique qui tient sans doute au moins pour partie à la force de l'universalisme qui les anime, et, à travers elle, aux propriétés objectives décrites plus haut qui concurrencent un autre universalisme, celui des États-Unis, plus fortement ancré sur l'autorité de la « science économique » telle qu'elle est enseignée, par exemple, au MIT. Certains membres du conseil ont aussi pour caractéristique d'avoir effectué une partie de leur carrière à l'étranger ou en relation avec l'étranger : au Club de Paris et comme chef du service des affaires internationales du Trésor pour J.-C. Trichet, comme administrateur au FMI et à la Banque mondiale pour B. de Maulde ou encore à la Commission économique européenne et dans diverses banques internationales (surtout européennes) pour M. Albert.

Imposée par la mondialisation des marchés qu'elle a en partie mise en œuvre, la mondialisation bureaucratique-politique est toujours présentée comme « inéluctable » et « nécessaire » (d'où l'expression de « pensée unique » utilisée par ses opposants) par des agents qui ne se situent plus qu'à l'échelle transnationale et entendent maintenir leur position en s'en faisant les porteurs.

Ainsi, la « marge de manœuvre » économique nationale serait désormais réduite à très peu et la « contrainte extérieure » omniprésente⁷³, imposant la convergence des politiques et le rejet des initiatives purement nationales. Cette nécessité s'exprime d'une manière extrêmement cohérente dans la doctrine économique produite par les principales organisations internationales : Fonds monétaire international, Banque mondiale, GATT (OMC), OCDE et, à une échelle « régionale », la Commission économique européenne. Chaque gouvernement est soumis à de fortes pressions à la conformité, puisqu'il ne peut durablement s'endetter pour financer ses déficits publics et doit ajuster son économie à l'impératif d'équilibre en la restructurant autour des secteurs exportateurs « efficaces », en limitant la dépense publique (ce qui passe souvent par la privatisation et l'ouverture aux capitaux internationaux), et bien sûr en combattant systématiquement les pressions inflationnistes. Une croissance internationale « équilibrée » peut ainsi faire l'objet de la stratégie explicite engagée par un groupe diversifié (de hauts fonctionnaires, de managers et de cadres financiers multinationaux, d'économistes, etc.). Ce « groupe » existe d'abord par et à travers une stratégie de reproduction, qui consiste à changer pour conserver. Les termes mêmes du traité de Maastricht, particulièrement les « critères de convergence » qui définissent notamment un niveau d'endettement, de déficit et d'inflation pour les « pays candidats à la monnaie unique », s'inscrivent directement dans ce cadre général. En ce sens, cette doctrine est bien « métanationale », mais elle doit peut-être l'essentiel de sa force à l'existence de traditions nationales universalistes, principalement américaine et française (la seconde étant largement à la source de la construction européenne, où la Bundesbank exerce parallèlement la fonction de modèle institutionnel), portées par des corps structurés, portant un discours à prétention scientifique, et capables de converger pour démultiplier leur puissance.

72 – Pour une analyse de ce processus dans le cas du Sénégal, voir B. Niane, « Le transnational, signe d'excellence. Le processus de disqualification de l'État sénégalais dans la formation des cadres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 95, 1992, p. 13-25. Sur le rôle des juristes dans le processus de construction européenne, Y. Dezalay, *Marchands de droit. La restructuration de l'ordre juridique international par les multinationales du droit*, Paris, Fayard, 1993.

73 – Voir E. Cohen, « Contrainte économique et action politique », *Pouvoirs*, n° 68, janvier 1994 ; B. Jobert (sous la dir. de), *Le Tourment néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994, et B. Théret (sous la dir. de), *L'État, la finance et le social*, Paris, Éd. de La Découverte, 1995.

Désormais, « neutralité », et dans le cas précis, « indépendance », sont donc définies par opposition aux instances strictement nationales. Du même coup, les agents et les groupes sociaux les plus « nationaux » (donc *a fortiori* les plus « provinciaux » et les plus « locaux », mais aussi, évidemment, les moins dotés en capital économique et en capital culturel) sont les moins bien armés dans une lutte globale située « au-delà ».

Les opposants français à cette vision de l'Europe et de la souveraineté (par exemple P. Séguin, J.-P. Chevènement, C. Pasqua) se recrutent semble-t-il tout particulièrement parmi des agents qui, à la différence des « battants bureaucratiques » décrits plus haut – avec lesquels ils peuvent partager une origine moyenne ou provinciale et une carrière marquée par le secteur public voire le « social » – ont pour spécificité d'avoir fondé leur trajectoire sur un destin *électoral* de type local et national à la fois. Pour eux, le passage par les institutions centrales (ENA sauf pour C. Pasqua, Assemblée nationale, grands ministères mais plutôt *dépensiers*) est principalement une garantie d'universalisme républicain les autorisant à prétendre à un destin enra-

ciné dans le « territoire » et les « réalités », nettement moins orienté vers le champ international et les profits symboliques qu'il peut offrir.

Les autorités économiques dont la nouvelle Banque de France peut apparaître comme une sorte d'*émancipation* (principalement Commission européenne, Fonds monétaire international et Banque mondiale) sont donc les moteurs d'un travail social d'universalisation. C'est pourquoi elles apparaissent aujourd'hui comme des puissances qui, à travers la démultiplication de la problématique des « grands équilibres », et surtout ses conséquences pratiques, déséquilibrent fondamentalement les espaces sociaux nationaux et leurs instances propres de représentation⁷⁴.

74 – La constitution progressive et contradictoire de ce nouveau groupe dirigeant transnational porteur d'une représentation universelle (à la fois libre-échangiste, scientifique, ancrée dans des institutions publiques internationales et des sociétés privées géantes gérant un capital diversifié) contribue fortement à la remise en cause des clivages politiques classiques, rapprochant une fraction des élites social-démocrates des représentants du capitalisme financier multinational, face à toutes les forces menacées de déclin relatif par la « mondialisation ».